



Memorias. Revista Digital de Historia y  
Arqueología desde el Caribe  
E-ISSN: 1794-8886  
memorias@uninorte.edu.co  
Universidad del Norte  
Colombia

Dockès, Pierre  
Paradigmes productifs et histoire : le cas du sucre de la Méditerranée à la Caraïbe  
Memorias. Revista Digital de Historia y Arqueología desde el Caribe, núm. 20, mayo-agosto, 2013, pp. 76-118  
Universidad del Norte  
Barranquilla, Colombia

Disponible en: <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=85528620005>

- ▶ Comment citer
- ▶ Numéro complet
- ▶ Plus d'informations de cet article
- ▶ Site Web du journal dans redalyc.org

## Paradigmes productifs et histoire : le cas du sucre de la Méditerranée à la Caraïbe

## Paradigmas productivos e historia: el caso del azúcar del Mediterráneo al Caribe

Pierre Dockès<sup>1</sup>  
Université Lumière Lyon 2

« Les colonies à sucre et à indigo ne peuvent-elles être cultivées que par des nègres esclaves ? ». Telle est la question que pose Condorcet à la veille de la Révolution française<sup>2</sup> alors que le débat sur l'abolition de l'esclavage se renforce. Pour les partisans de l'esclavage, la réponse est affirmative : on est en présence d'une nécessité, d'une loi économique quasi technique. Accepter l'abolition serait, dès lors, condamner l'économie des îles antillaises, appauvrir considérablement la métropole et l'État ?

On est en présence de l'argument réactionnaire classique : « there is no alternative » (« TINA »). Et l'argument se fonde sur une observation : pendant des siècles, le sucre et certaines autres denrées ont été produits par un système productif spécifique où l'esclavage joue le rôle central. Tout se passe comme s'il s'agissait d'une fatalité technique. Évidemment, il n'en est rien. En revanche, il y a eu reproduction, sous la houlette du capital sucrier, d'un paradigme productif qui "marchait" relativement bien (dans la mesure où il laissait des profits suffisants au capital qui dominait la production), une représentation de la façon efficace de produire devenue hégémonique au point d'interdire toute alternative. Une « recette » productive fonctionnant comme une idéologie.

### La notion de paradigme productif

Au cours d'une période donnée, dans des espaces et pour des industries donnés nous sommes souvent en présence d'une façon dominante de penser l'organisation de la

---

<sup>1</sup> Pierre Dockès est né en 1939 à Lyon. Professeur émérite à l'université Lyon 2 et chercheur à Triangle (UMR CNRS). Publications : *Le sucre et les larmes*, Paris, Descartes et Cie, 2009 ; *Hobbes, économie, terreur et politique*, Economica, 2008 ; *L'enfer ce n'est pas les autres*, Descartes et Cie, 2007 ; *Pouvoir et autorité en économie*, Economica, 1999 ; *La société n'est pas un pique-nique, Léon Walras et l'économie sociale*, Economica, 1996 (il a animé l'équipe éditrice des *Oeuvres économiques complètes d'Auguste et Léon Walras*, 14 vol.). Il termine actuellement un livre sur *Les crises : histoire et théories*.

<sup>2</sup> Marie Jean Antoine Nicolas Caritat de Condorcet, *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, (1781), 2<sup>e</sup> éd. 1788, réédité in : *Textes et documents, la Révolution française et l'abolition de l'esclavage*, t. VI, *La société des amis des noirs*, Paris : EDHIS, 1968, p.17.

production, une représentation hégémonique. L'histoire économique et sociale est jalonnée par la succession de "paradigmes productifs" emboîtés et conflictuels qui émergent, se généralisent, perdurent parfois durablement ou entrent en crise, se font éliminer par un nouveau.

Soulignons quelques points :

1. Un paradigme productif<sup>3</sup> n'est ni un système concret, ni même ce système "stylisé", mais une conception pratique de la façon efficiente de produire telles marchandises. Elle est partagée par ceux qui jouent un rôle déterminant d'orientation (les capitalistes, les entrepreneurs, les ingénieurs...)<sup>4</sup>. Disons qu'on est en présence d'une "recette" qui est à prendre globalement et, généralement, en respectant un certain ordre.
2. Le paradigme finit par s'imposer à tous, y compris aux travailleurs. Ainsi, par exemple, le paradigme du fordisme s'est imposé au XXe siècle au point d'interdire, même aux ouvriers communistes, de penser une autre façon de produire des automobiles, même dans l'organisation communiste à venir.
3. Le paradigme suppose une combinaison de modalités sociales et techniques parfois très précises. Non seulement il impose un rapport de production donné (petit producteur indépendant ou fermage ou salariat, servage, esclavage), mais encore une forme particulière de ce rapport (organisation du travail, hiérarchies, mode de vie des travailleurs, etc.). Le système concret peut différer, par des aspects plus ou moins importants, de la "recette" productive.
4. Au-delà du microsystème productif, le paradigme intègre des caractéristiques macroéconomiques et des institutions<sup>5</sup> spécifiques, certains types de relations financières et de réseaux commerciaux, des modalités d'approvisionnement en main d'œuvre, de

---

3 Le concept de paradigme technologique est élaboré par G. Dosi à partir du paradigme scientifique de Thomas Kuhn. Ch. Freeman parle de paradigmes techno-économiques, mais il s'agit de systèmes concrets. Le concept que nous développons ici est différent, plus fidèle à Th. Kuhn : le paradigme comme représentation.

4 Ch. Freeman parle de "prevailing engineering and managerial *common sense*", "Innovation, Changes of Techno-economic Paradigm and Biological Analogies in Economics", *Revue Économique*, mars 1991, n°2, n° spécial Économie et histoire, p.224.

5 Au sens de règles comportementales, formelles ou informelles qui structurent l'interaction. Douglass C. North, "Institutions", *Journ. of Ec. Perspectives*, vol. 5, n° 1, Winter 1993, pp. 97-112, p.97.

reproduction de la force de travail, des modalités régulatrices, des types de mentalités, une culture ...

5. Un paradigme productif tend à être reproduit et diffusé tel quel, comme un bloc. Contrairement à ce que l'on imagine généralement, les systèmes productifs concrets sont plus flexibles que les "façons de penser la production". Lorsque les capitalistes ou les entrepreneurs estiment possible de reproduire globalement un système qui marche, ils choisissent cette solution finalement rationnelle puisqu'ils prennent leurs décisions dans un monde incertain.

6. Tant que les capitalistes ou les entrepreneurs n'ont pas de motifs décisifs de changer le paradigme socio-économique, ils le conservent, en d'autres termes *les variations marginales, en particulier celles du taux de profit sont sans d'effet sur le paradigme* en tant que conception d'ensemble. Certes, il peut y avoir des adaptations de détail, mais on ne change pas un paradigme "qui gagne" sans des raisons sérieuses. Dans une perspective simonienne<sup>6</sup>, on rattachera cette "viscosité" à l'idée que les agents économiques (ici entrepreneurs et capitalistes) ne maximisent pas ; ils cherchent un certain niveau de satisfaction, n'ayant qu'une rationalité limitée, des informations très partielles, que les marchés fonctionnent de façon imparfaites, etc.

7. L'émergence d'un nouveau paradigme suppose généralement que l'ancien système productif soit entré en crise. En un mot, il est devenu impossible de produire à l'ancienne mode, le changement s'impose. Ces causes de crise sont diverses : l'ancienne technique est rendue brutalement obsolète par une innovation majeure, crise sociale ou politique, changement des mentalités, nouvelles institutions juridiques et politiques. Le nouveau paradigme se structure autour d'une innovation majeure, quelle soit technique, économique ou sociale.

8. L'ancien paradigme résiste et cette résistance peut donner naissance à un paradigme hybride. En outre, lorsqu'un nouveau paradigme s'impose, il ne peut que conserver certains des gènes de l'ancien paradigme. Non seulement il n'y a jamais de « tabula rasa », mais il y

---

6 Herbert A. Simon, "Rationality in Psychology and Economics", in : Robin M., H. and M. W. Reder (eds), *The Behavioral Foundations of Economic Theory. J. of Business (Supplement)*, 59, S 209-S 24, 1986.

a « path dependency » des paradigmes dans un espace donné, dans une industrie donnée. Le nouveau est l'enfant, mais l'enfant prodigue, de l'ancien.

### **Le paradigme sucrier**

Appliquons maintenant ce concept de paradigme productif à la façon dont le sucre a été produit pendant plusieurs siècles. Nous avons là une illustration de la notion de paradigme productif, de son transfert d'une région à une autre sur une période particulièrement longue, de sa survie tant qu'une crise majeure ne s'était pas développée, non dans ce cas au niveau technologique, mais sur le terrain socio-politique, une crise qui supposait et induisait une profonde transformation des mentalités.

Pour caractériser le paradigme sucrier, on ne peut se situer à son origine encore balbutiante, mais à sa maturité. Partons donc de la situation "moderne" au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La production du sucre est développée essentiellement dans les petites et les grandes Antilles anglaises, espagnoles, françaises et hollandaises, au Brésil, mais aussi dans l'Océan Indien, à l'île Maurice et à la Réunion comme dans l'Insulinde hollandaise<sup>7</sup>. Partout, nous trouvons le même système productif, avec des variantes locales :

- Il se développe dans des îles, plus généralement des isolats naturels (il s'agit parfois de plaines entourées de montagnes ou de forêts).
- La tendance est à la *monoproduction* sucrière (la réalité pouvant être plus diversifiée).
- Nous sommes en présence de *grands domaines*, les habitations, *haciendas* (ou *hacienda-trapiche*), *fazendas*, les *engehos da assucar* brésiliennes, avec leurs "jardins", vastes étendues plantées en cannes, découpées en carreaux.
- La population d'origine, lorsqu'elle existe, est généralement éliminée. Sur ces exploitations travaillent des équipes d'*esclaves noirs* dirigés par des contremaîtres souvent métissés. Sur le domaine, on trouve les *cases* des esclaves, avec souvent leurs enclos ou

---

<sup>7</sup> D'autres denrées sont produites alors sur de grands domaines esclavagistes, ainsi en particulier l'indigo, le coton, plus tardivement (début du XIX<sup>e</sup> siècle) le tabac en particulier sur les *fazendas* brésiliennes et dans les États du Sud des États-Unis, le riz dans les deux Carolines.

petites parcelles vivrières ou la *senzala*, bâtiment rectangulaire, de plain-pied, où se trouvent les dortoirs<sup>8</sup>.

- Au cœur de l'habitation, nous trouvons l'*exploitation industrielle* autour d'un ou de plusieurs moulins pour broyer les cannes, *les types de moulins* ou de pressoirs étant divers par le moteur (à esclave, à traction animale -des boeufs-, à eau, à vent - les moulins à vent de Marie Galante par exemple - et finalement à vapeur au XIXe siècle) ou par la disposition des meules - horizontales, verticales, cylindres). Nous trouvons les *chaudières* pour la cuisson du jus extrait, la série des cuves, chaudrons et récipients pour l'écumage, la purification, le lessivage et l'épaississement du jus, enfin les cônes d'argile où s'effectue la "purge" ou séchage.
- Quelque peu en hauteur, sur un "morne" (colline), légèrement à l'écart, sous le vent des cases des esclaves et des ateliers, la "*casa grande*", la *grande case*, soit la *maison du maître*, l'habitant, du régisseur ou du gérant lorsque le propriétaire est un grand seigneur, un financier absentéiste ou une compagnie commerciale.
- La logique d'ensemble du système suppose un *circuit commercial* spécifique : en amont l'approvisionnement en esclaves par la traite des africains (en appoint, ou lorsque la traite n'est pas possible, il peut y avoir recours à l'élevage), les achats d'équipements et d'une fraction (souvent limitée) des biens de consommation et de luxe, en aval les exportations du sucre. Le raffinage se fait souvent dans les ports métropolitains. Ces circuits commerciaux sont animés par les armateurs, grands marchands, grandes compagnies. Ceux-ci dominent la production, retirent la part la plus importante des profits du sucre, possédant parfois les habitations ou une fraction de leur capital technique, tiennent souvent les maîtres des domaines, ne serait-ce qu'en détenant sur eux des créances.

Loin d'être une nouveauté caractéristique de ces temps et lieux, ce mode de production vient de loin. On le retrouve pratiquement inchangé dans ses aspects divers, techniques, économique, sociaux, depuis le IXe-Xe siècle.

---

8 Ainsi au Brésil, c'est un privilège pour un esclave de vivre dans une case isolée. Cf. Katia M. de Queiros Mattoso, *Etre esclave au Brésil*, Paris : Hachette, 1979, p.152 ; Gilberto Freyre, *Maître et esclaves*, Paris : Gallimard, 1952 (le titre original est *Casa grande e senzala*).

La raison pour laquelle ce paradigme sucrier s'est reproduit ne tient pas à une nécessité technique (on ne pourrait produire le sucre que comme cela), mais :

- La "recette" productive était une recette "qui gagne", du moins pour les capitalistes qui la mettent en œuvre (les profits étaient suffisants) et qui, dès lors, n'ayant pas de raison d'en changer, l'ont reproduite telle quelle, d'île en île, au cours du temps très long de cette histoire.
- Ceux qui décidaient de l'organisation productive avaient fini par considérer qu'il n'y avait pas d'autre façon rentable de produire le sucre. L'organisation productive n'était nullement fatale réellement, mais elle avait fini par s'imposer dans la tête des capitalistes, des entrepreneurs et ingénieurs et finalement de tous les acteurs, y compris les esclaves, de toute la société.

### **Aucune fatalité technique, mais un paradigme qui se reproduit**

Nombreux sont les historiens ou les économistes qui, encore aujourd'hui, estiment que les modalités spécifiques de la production du sucre de canne impliquait l'esclavage et, plus généralement, que toute l'organisation productive de ces "usines aux champs" était imposé par *une fatalité technique*. La technique de production du sucre rendait nécessaire le mode de gestion centralisée d'une main d'œuvre concentrée formée d'esclaves travaillant sur le grand domaine, avec son moulin central etc (et lorsque l'esclavage ne put plus faire partie de la « panoplie » du producteur de sucre, l'immense domaine à gestion centralisée d'un « salariat bridé »<sup>9</sup> resta considéré comme nécessaire techniquement).

Tel était le point de vue des "esclavagistes" qui s'exprimaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les économistes qui soutiennent leurs vues et leurs intérêts exposent les liens spécifiques qu'ils estiment "naturels" entre le sucre et l'esclavage, l'esclavage et le nègre, l'esclavage et le climat, les besoins particuliers de la culture de la canne et le grand domaine, le grand domaine et l'esclavage, même sur le lien entre le bœuf comme animal de trait et le nègre (ne les retrouvent-on pas presque toujours associés), sur les spécificités de l'industrie "agro-

---

<sup>9</sup> Moulier-Boutang, 1998

alimentaire" qui s'y greffe et qui imposerait le grand domaine. Presque toujours, le déterminisme proposé est ethnique, technique ou économique.

Ils expliquent que la culture du sucre ne serait pas assez rentable sans l'esclavage, voire même qu'elle ne pourrait se faire que par des esclaves noirs du fait de leurs caractères ethniques, ou le sucre supposerait le grand domaine, lequel supposerait l'esclavage, lequel imposerait l'Africain, etc.... Les tenants du *statu quo* estiment que la culture et le traitement du sucre ne peuvent être réalisés que par ce mode d'organisation spécifique du travail : la dureté du climat et du travail au grand soleil sont supposés interdire l'emploi d'une main d'œuvre européenne et, en outre, cette culture rendant peu de profits, les salaires y seraient nécessairement faibles, d'où l'impossibilité d'obtenir un libre travail d'europeens, d'où le nécessaire recours aux noirs, or ceux-ci sont dits paresseux, vicieux et dangereux, comment les employer à un travail aussi délicat que la production du sucre sans les maintenir en esclavage ?

*Systématiquement, Condorcet détruit cette argumentation.* D'abord, il serait possible de produire du sucre sur des exploitations familiales, avec des fermiers européens. La nécessité technique du moulin central ? Condorcet explique qu'il serait économiquement rationnel de les affermer eux aussi : la ferme du moulin traiterait les cannes des fermiers environnants (ce qui sera d'ailleurs réalisé au cœur du XXe siècle aux Antilles quand les usines sucrières traiteront – aussi - le sucre des petits propriétaires) ? Pourquoi ne pas attirer sur ces exploitations modestes les protestants et les juifs par l'attrait de la liberté religieuse ? Ensuite, si Condorcet admet que, du fait de la masse de main d'œuvre libérée par l'abolition, les salaires seront trop bas pour attirer de la main d'œuvre européenne, pourquoi ne pas utiliser la main d'œuvre noire comme salariés ? La production du sucre, trop délicate, ne se prêterait pas au travail libre ? Ineptie que tous ceux qui sont doués de raison ou connaissent un peu les productions agricoles rejettent immédiatement. Les noirs ne sont pas paresseux, vicieux, dangereux que parce qu'ils ont été rendus tels par le système esclavagiste. Et finalement, un système salarial, même s'il ne devait permettre (ce qui est d'ailleurs discutable, estime-t-il) qu'un plus faible produit net, laisserait certainement un produit brut

plus élevé que le système esclavagiste grâce à la normalement plus grande productivité du travail libre, enrichirait davantage la métropole et l'État<sup>10</sup>.

Déjà A. Smith, magnifiquement, avait retourné la détermination des esclavagistes : ce n'est pas parce que le sucre n'est guère rentable qu'il faut employer des esclaves, mais c'est parce qu'il est très rentable que le maître "qui aime à dominer" peut s'offrir cette jouissance qu'est l'esclavage<sup>11</sup>.

Nous ne pouvons nous attarder ici sur la démonstration de Condorcet et de Smith. La production sucrière ne subit aucun déterminisme technique imposant le système encore en vigueur au XIXe siècle. Déjà du temps de Condorcet, le sucre pouvait être produit sur des microfundias pour la consommation locale (avec des moulins à bras)<sup>12</sup>, surtout, depuis, la production du sucre s'est faite sur des propriétés ou des fermes de dimensions modestes, avec des moulins affermés, ou sur les terres des usines capitalistes, avec de la main d'œuvre salariée.

*Alors, comment expliquer que, depuis des siècles, existe et se reproduise ce même système productif sucrier ?*

La réponse est qu'il s'agit d'un paradigme spécifique à la production du sucre (qui a été élargi à quelques autres productions coloniales, du coton à l'indigo) : cette "recette" productive, mise en œuvre dès le haut Moyen-âge, s'est avérée dans la longue période suffisamment rentable pour les capitalistes qui décident des formes productives, la reproduisent, l'élargissent et la déplace. Il n'y a nulle "fatalité", mais une conception de la façon de produire le sucre, à la fois globale et qui entre dans les détails, devenue à ce point hégémonique qu'il n'était plus possible de penser autrement cette production. La croyance en la fatalité technique est à la fois le résultat de cette domination concrète d'un système productif et, bien sûr, une justification de formes devenues peu à peu plus difficiles à admettre : puisqu'il n'y aurait pas d'alternative.

10 Sur cette discussion, cf. Pierre Dockès, "Condorcet et l'esclavage des nègres", in : Jean Michel Servet éd., *Idées économiques sous la révolution*, Lyon : PUL, 1989, pp. 85-123.

11 Adam Smith, *An Inquiry into the Nature and Cause of the Wealth of Nations*, 1776, in : Glasgow Edition of the Works and Correspondence of A. S. , Oxford : Clarendon Press, 1976, vol. I, III, 2, p. 388.

12 Condorcet avait d'ailleurs observé que depuis toujours, en Asie, des propriétaires de petits champs de cannes exprimaient eux-mêmes la mélasse et allaient la vendre sur les marchés locaux.

Il existe une forte cohérence entre les éléments principaux du paradigme sucrier, *une logique plus sociale que technique* :

- L'esclavage conduit à une préférence pour les "îles" afin d'isoler cette société très spécifique du reste de la société qui n'est pas esclavagiste (c'était différent dans l'Antiquité où la société globale est esclavagiste), d'en faire une sorte de camp de concentration (les systèmes concentrationnaires reprennent de nombreux éléments de ce paradigme).
- L'élimination des populations locales trop enracinées, capables de mieux se défendre chez elles, le recours à des "étrangers" déracinés, des noirs à la fois parce que l'Afrique (après les "Slaves") est devenue la source essentielle des esclaves et parce que la différence de la couleur de la peau fait signe, permet de conforter le rapport d'exploitation par le racisme, de jouer sur le "diviser pour régner" (en outre les maîtres achètent souvent des esclaves d'origines diverses).
- De même la monoproduction fait de l'île un ensemble productif, et une micro société, cohérent, homogène, non complexe. L'évolution vers la complexité de la société (classe moyenne, métissage, nouvelles professions)
- Quant à l'organisation spatiale de l'habitation, elle reflète à la fois les rapports sociaux et certains aspects techniques.
- Les circuits commerciaux sont spécifiques du fait de la séparation spatiale des zones de fourniture des esclaves, de production du sucre, de raffinage, de consommation..
- La domination de la haute finance est à mettre en relation (dans une perspective braudelienne) avec l'aspect précocement capitaliste de la production, d'autant plus que le capital est formé en particulier des esclaves eux-mêmes (rappelons que, même si le rapport social est l'esclavage, on est en présence d'une modalité capitaliste).

## Les espaces du paradigme sucrier

A l'origine, la canne à sucre se trouve probablement à l'état sauvage sur la côte du Bengale, entre le delta du Gange et l'Assam. Acclimatée dans les jardins, elle se répand aux Indes. Une première filière atteint la Chine au VIII<sup>e</sup> siècle où la production sucrière se développe, particulièrement dans la région de Canton d'où elle semble avoir été exportée vers Taiwan.

A côté de cette branche vers l'Est, la production sucrière s'étend vers l'Ouest dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècle. Dans la région de Bassora (Basra), entre le Tigre et l'Euphrate, semble s'être mis en place les éléments majeurs du paradigme productif sucrier. En Mésopotamie, on est en présence dès cette époque de grands domaines avec "esclavage en chiourme" de noirs importés des côtes de l'Afrique orientale<sup>13</sup>.

### *Le déploiement du paradigme sucrier en Méditerranée au moyen-âge*

De là, la plantation sucrière gagne l'Égypte ; elle y est présente dès le X<sup>e</sup> siècle. Elle gagne également la Syrie et la Palestine vers la même époque.

Les Croisés l'y trouvent et se développent alors une double filière méditerranéenne orientée d'Est en Ouest : une filière arabo-musulmane qui très précocement s'étend vers la Sicile<sup>14</sup>, le Maroc et l'Espagne (région de Malaga et de Valence), une filière chrétienne plus tardive, mais qui aura un plus grand avenir dans la mesure où elle réussira à supplanter les Arabes dans les îles méditerranéennes et en Espagne.

La filière chrétienne passe du royaume franc de Jérusalem (en particulier dans les plaines de Jéricho) où les Croisés ont découvert les plantations sucrières à l'île de Chypre dès la création du royaume des Lusignan (en 1193). "Dans les bagages des Chrétiens",<sup>15</sup> le développement de la production sucrière y est relancée (après la chute de Saint Jean d'Acre et la fin du royaume de Jérusalem en 1291) et elle tend à devenir une quasi monoculture. Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, en 1205, la Crète est devenue vénitienne et la plantation

<sup>13</sup> Après la victoire arabe sur l'empire perse sassanide, les califes abbassides de Bagdad décidèrent de faire dessaler les marais du sud de l'Irak afin d'y cultiver la canne à sucre. De très nombreux esclaves furent importés d'Afrique orientale. Une première révolte eut lieu en 696 et surtout en 869. Les révoltés prirent Bassora en 871. Il semble que le nombre des morts ait été considérable. La révolte fut finalement réprimée.

<sup>14</sup> Devenue arabe en 831-878, l'île sera conquise par les Normands en 1061-1091

<sup>15</sup> Braudel, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, *Les Structures du quotidien*, t. 2 ; *Les Jeux de l'échange* ; t. 3 *Le Temps du monde*, Paris : A. Colin, 1979

sucrière s'implante et se généralise dans l'île. De même Rhodes, bientôt (en 1309) propriété de l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem<sup>16</sup>, est partiellement une terre de plantations sucrières.

La conquête de la Sicile par les Normands permet d'y poursuivre et d'y développer les plantations sucrières initiées par les arabes. L'île est devenue germanique (en 1194) et l'on sait que Frédéric II de Hohenstauffen s'occupera avec un soin tout particulier de ces plantations (elle devient une possession aragonaise en 1283).

La "Reconquête" par les chrétiens des Baléares (1229), de Valence (1238), de Malaga et du royaume de Grenade enfin (1492) permet d'étendre la filière chrétienne jusqu'au bout de la Méditerranée occidentale. Les chrétiens mettent la main sur les plantations sucrières arabes et développent le système productif.

Dans ce déplacement d'île en île, d'Est en Ouest (avec des chevauchements, le cas de la Sicile par exemple, du fait de l'entrecroisement entre les filières arabe en avance et chrétienne), le paradigme productif transféré reste globalement identique. On retrouve le mode d'exploitation latifundiste des terres, une technologie, un système de machines (les moulins), un mode d'organisation du travail (centralisation de la "gestion", concentration de l'habitat), le rapport social esclavagiste "en chiourme", enfin la tendance à privilégier l'île comme lieu clôt, aisément contrôlable (ou du moins l'isolat), et la monoculture avec ses aspects mortifères (l'espace tend à se vider de sa population libre laborieuse, l'économie devient très fragile aux aléas du marché du sucre).

L'esclavagisme appuyé sur des importations d'esclaves ne se développe cependant que lorsque, localement, on ne trouve pas une main d'œuvre asservie suffisante. Ainsi, en Espagne, après les *Reconquêtes*, les Chrétiens pourront compter sur la main d'œuvre maures, expérimentée, et maintenant asservie. En revanche, dans les îles méditerranéennes, très peu peuplées généralement, probablement plus ou moins vidées par le paradigme sucrier, le recours à l'importation d'esclaves est systématique. A Majorque, 36% de la

---

16 L'île a été d'abord byzantine, elle subit ensuite les invasions arabes puis disputées entre les vénitiens (1234), les génois (1248), elle redevient byzantine (propriété de Jean Dukas).

population est esclave en 1328<sup>17</sup>, et la Crète, Chypre, en partie la Sicile connaissent le même phénomène.

*D'où viennent les esclaves ?* Il y a le courant traditionnel des esclaves noirs venus du Soudan (via "les Monts de Barca", la Cyrénaïque). Il suppose le recours à des intermédiaires musulmans, à leurs longues caravanes. Il y a les esclaves maures venus de la péninsule ibérique musulmane, de l'Afrique du Nord, de la Mauritanie.

Il y a surtout la masse des esclaves "slaves" razziés dans les Balkans, les Carpates, en Russie, dans le Caucase, et rabattus vers les comptoirs de la Mer Noire, ceux de Venise et surtout de Gêne. Cette dernière ville avait fini par se constituer un petit empire colonial autour de Caffa, de Tana, des bouches du Don, Caffa finissant par devenir le grand marché des esclaves dont les débouchés étaient l'Égypte mamelouks et les autres États musulmans, de l'autre les îles à sucre ou à coton, Chypre, la Crète, la Sicile.

*Venons-en au capital.* Le paradigme sucrier est organisé, mis en œuvre, transféré par un capitalisme d'abord essentiellement vénitien, ensuite surtout Génois appuyé sur l'Allemagne du Sud, sur Anvers.

A Venise, il s'agit de quelques grandes familles patriciennes. Fernand Braudel rappelle que "la belle Catherine Cornaro, épouse du dernier des Lusignan et dernière reine de l'île [Chypre] (les vénitiens s'en emparent en 1479), est la descendante des Cornaro, patriciens de Venise, en leur temps "rois du sucre"".<sup>18</sup>. On trouve à Chypre, outre la famille Corner, les propriétés des Lusignan, des familles catalanes comme les Ferrer, les Templiers, l'Église.

A Gênes, outre les grandes familles, il faut surtout mettre en exergue le rôle de la "Casa San Giorgio", la grande banque génoise, dans le développement des "sucreries" méditerranéenne.<sup>19</sup> Comme le dit Braudel lorsque Venise prend Chypre aux Lusignan, il s'agit d'une victoire dans une guerre du sucre.

---

<sup>17</sup> Verlinden, I, 357. 17 21.000 esclaves.

<sup>18</sup> Braudel, 1, 192.

<sup>19</sup> Meyer, 64; Braudel, 1, 192.

Il semble que, déjà, les bénéfices réalisés sur place, au niveau de la production soient modestes. En Sicile, au XVe siècle, les moulins à sucre s'avèrent de médiocres, voire de mauvaises affaires.<sup>20</sup> L'essentiel des profits est réalisés par le capital financier ou par les transformateurs (raffinage) et les négociants. Ce sont les financiers, les marchands des grandes villes italiennes, ceux de Venise, puis Gênes qui tirent les grands profits et qui, observant que cette façon d'opérer fonctionne correctement, reproduisent ce "paradigme productif". Ils la reproduisent, l'étendent à quelques activités comme le coton par exemple. La reproduction de la "recette" productive est d'autant plus spontanée que le capital est "résiliaire", qu'il y a des contacts incessants, des liens de famille, des relations d'affaire et que le paradigme se généralise dans un milieu qui, d'une part, tend à s'étendre à l'ensemble du monde développé de l'époque (on retrouve l'aspect supra national du capital cher à Braudel), d'autre part, se reproduit lui-même dans le temps.

Sauf en cas de crise, de crise majeure. Pourtant, une première crise majeure va être surmontée "brillamment" par le paradigme sucrier.

En 1453, le Turcs prennent Constantinople et, peu à peu, envahissent ou rendent peu sûres les communications dans toute la Méditerranée orientale. Surtout, leur présence coupe la voie principale d'approvisionnement en esclaves "slaves". Les comptoirs vénitiens de la Mer Noire (Caffa et Tana) sont perdus. Et le recours à la traite traditionnelle venue du Soudan devient impossible ou très coûteux. L'exemple des arrivées à Naples ou Majorque est intéressant. Jusqu'en 1453, les esclaves sont essentiellement circassiens, tartares, russes. Il s'agit presque exclusivement de noirs par la suite (les turques prennent le relais de Venise, ils expédient les "tartares" vers l'Égypte).<sup>21</sup>

#### *La "Méditerranée atlantique" »*

*Une deuxième histoire du paradigme sucrier* commence alors. À cette époque, les Portugais principalement, d'abord soutenus par les capitalistes, les commerçants et les navigateurs génois, puis largement autonomes, se lancent dans l'aventure de la découverte des terres nouvelles. Ils sont à la recherche, on le sait, de l'alliance "de revers" avec le mystérieux

---

<sup>20</sup> Braudel, II, 164.

<sup>21</sup> Verlinden, I, 320, 358

"Prêtre Jean", d'une voie vers l'or soudanais, vers les épices (la prise de Constantinople, la Méditerranée orientale aux mains des turcs : leurs escadres jugées invincibles - jusqu'à Lépante - l'avait fermée). L'or, les épices, mais aussi la recherche d'esclaves et de nouvelles îles à transformer en plantations sucrières ? La prise de Constantinople n'est d'ailleurs qu'un aboutissement : la puissance ottomane en Europe et en Méditerranée orientale commence avec les années 1363 (la prise d'Andrinople), 1396 (la bataille de Nicopolis et l'écrasement des croisés autour du roi de Hongrie, Sigismond), 1444 (la bataille de Varna et l'écrasement d'une seconde croisade). Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la messe est dite et la nécessité d'un contournement des ottomans commence à s'imposer.

*Les îles* : Ceuta prise par les Portugais en 1415 (elle deviendra espagnole en 1580) va être la tête de pont. Il était assez facile de suivre l'alizé nord et de descendre jusque vers le cap Bojador, Cap Vert, la Gambie, voire vers la Guinée, nettement plus difficile de revenir. Madère est découverte dès 1418, occupée en 1420, mis en valeur "sucrière" dès le début des années 1450 ; les Açores sont découvertes en 1427 et redécouverte en 1430, les Canaries, dès 1422, mais utilement seulement vers 1477 quand les espagnols s'en saisissent, les îles du Cap vert sont découvertes en 1455, enfin Fernando Po et Sao Tomé au fond du golfe de Guinée en 1471 ou 1475 et cette île est mise en valeur "sucrière" dès la fin du siècle.

Le destin sucrier de ces îles est différent. Les Açores sont à la limite de la culture de la canne et le sucre n'y aura qu'un rôle secondaire. En revanche Madère qui connaît ses premières plantations en 1450 (un premier raffineur est signalé en 1452)<sup>22</sup> était couverte de forêts. L'île est entièrement incendiée pour laisser place à la canne (sauf les parties élevées, au-dessus de 300 mètres la vigne régnera), elle sera cultivée par des esclaves (des Guanches, ce peuple indigène des Canaries jusqu'à leur élimination par les espagnols, puis des africains). Ceux-ci sont pratiquement les seuls habitants (à l'exception des quelques familles de maîtres). Les Canaries sont vouées à la monoculture du sucre par des esclaves noirs après le massacre de la population guanches lors de la conquête espagnole en 1477.

---

<sup>22</sup> Meyer, 78.

*Les esclaves* : à mesure de l'avancée des portugais, la traite s'organise avec les tribus commerçantes côtières qui razzient les esclaves de l'intérieur, les vendent aux négociants portugais. Les esclaves noirs sont utilisés dans les plantations sucrières nouvelles de la "Méditerranée atlantique". Très tôt, et c'est en quelque sorte le colonialisme et l'esclavagisme "à la maison", en Algarve (le sud du Portugal, reconquis seulement en 1250, est mis en exploitation à la manière "coloniale") : la canne à sucre y est introduite dès le début du XVe siècle par le génois Giovanni della Palma<sup>23</sup> et, après que l'on ait eu recours aux Guanches des Canaries (début du XVe siècle), les esclaves noirs sont installés massivement au milieu du siècle<sup>24</sup>. Les esclaves noirs sont introduits partout dans les îles de la "Méditerranée atlantique", mais également en Sicile,<sup>25</sup> à Valence<sup>26</sup>, Séville, Majorque, Naples<sup>27</sup>, jusqu'en Crète et à Chypre<sup>28</sup>.

*Les centres capitalistes enfin* : D'abord, si Venise reste présent, c'est surtout Gènes qui assure le relais. Les capitalistes, les commerçants et les banques génoises réussissent un certain basculement de la Méditerranée à l'Atlantique. Nombreux sont les hommes d'affaires et les capitaux italiens, génois en particulier, qui s'implantent à Lisbonne et à Séville, c'est le capital génois qui permet les grandes navigations, les découvertes, les mises en exploitation, qui féconde le capital portugais<sup>29</sup>. Bientôt le Portugal sera assez puissant, politiquement, commercialement et financièrement, pour dominer le jeu. Mais c'est d'abord

---

<sup>23</sup> Meyer, 69.

24 Charles Verlinden nous décrit les paysans d'Algarve et les bourgeois de Lagos pleurant en voyant débarquer les premiers contingents d'esclaves noirs, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. 1, La péninsule ibérique, Bruges : de Tempel, 1955, p. 619). En 1493, 1.200 indigènes de La Palma sont réduits en esclavage à la suite d'une révolte, un nombre encore supérieur à Ténériffe, envoyés vers la Castille et surtout l'Algarve (id., p. 624).

25 Ils viennent de Cyrénaïque jusqu'en 1460, puis de la côte occidentale de l'Afrique (Guinée). Verlinden, 1, 347, 354.

26 A partir de 1489, les cargaisons de "Jolofs" (qualifiés de Bozals, sauvages, arrivent par "paquets de cent", op. cit., I, 356.

27 A Naples, en 1470, 83% de la main d'œuvre servile est formée d'esclaves noirs, Verlinden, op. cit., I, 353-354.

<sup>28</sup> Verlinden, 1, 357

29 Le florentin Bartolomeo di ser Vanni est un marchand et un financier important à Lisbonne entre 1424 et 1470. Après la colonisation des îles de Madère, de nombreux italiens (les familles Spinola et Lomellini) prirent une part importante dans le commerce du sucre des ces îles. Quant à la famille Perestrelo, installée à Porto Santo à Madère, elle joue un rôle essentiel dans les échanges sucriers. Cf. Sanjay Subrahmanyam, *L'Empire portugais d'Asie, 1500-1700*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1999, p. 58.

l'État, la monarchie qui le joue<sup>30</sup>. Le capital privé commencera par s'associer dans des "spéculations annexes", puis par prendre la direction surtout après la réunification de la péninsule (Charles Quint, Philippe II). Rapidement, il le fait en partenariat avec l'Europe du Nord, avec Anvers bien sûr, les "nouveaux chrétiens" (juifs convertis) jouant alors un rôle essentiel. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Anvers deviendra le centre du commerce et du raffinage du sucre (vers 1550, il y aura 19 raffineries de sucre dans la ville<sup>31</sup>). La Hollande prendra le relais au XVII<sup>e</sup> siècle, Amsterdam principalement. Puis l'Angleterre d'abord, la France, Hambourg. Tandis que les îles à sucre descendent vers le Sud, les centres de décisions remontent vers l'Europe du Nord.

#### *Le paradigme sucrier traverse l'Atlantique*

Après la méditerranée atlantique, le paradigme sucrier fait le grand saut vers la Caraïbe et l'Amérique. La rapidité avec laquelle Christophe Colomb, et bien d'autres, pensent au sucre est telle que l'on peut penser que la découverte d'îles pour le sucre et comme source d'esclaves faisait partie du plan initial ou, tout au moins, est devenu le « plan B » après la déception initiale (la route des Indes et des épices n'est pas ouverte et il n'y a pas d'or). Le germe implanté, la contagion est rapide, tirée par la faim de sucre en Europe, par les profits élevés. L'espace du sucre, à nouveau, avance, emporté par des hommes qui détiennent le savoir du sucre, depuis Madère et les Canaries. C'est bien le paradigme comme représentation opératoire de la façon dont on doit produire le sucre qui progresse d'île en île.

L'histoire et la géographie sont d'abord espagnoles, essentiellement à Saint-Domingue. Puis vient le règne du Portugal avec l'extension du paradigme au Brésil (il va dominer à la fin du XVI<sup>e</sup> et encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle). Se dessine alors un interlude hollandais, mais si la Hollande va jouer un rôle dans la production (Brésil, Guyane hollandaise, futur Surinam), elle compte surtout pour le transport, le raffinage et la commercialisation. À partir du Brésil commence, avec le XVII<sup>e</sup> siècle, une remontée de l'arc antillais. L'Angleterre et la France deviennent alors dominantes : la Barbade, la Guadeloupe et la

---

<sup>30</sup> Manuel Nunes Dias, *O Capitalismo monárquico português (1415-1549)*, 2 vol. , Coimbre, 1963-64 ; Sanjay Subrahmanyam, *L'Empire portugais d'Asie, 1500-1700*, op. cit., pp. 64 et sq.

<sup>31</sup> Braudel, II, 164

Martinique, de nouveau Saint Domingue dans sa partie française, la Jamaïque. Le retour du sucre espagnol se fera tardivement à Cuba. En Amérique du Nord, si la Floride et la Louisiane sont atteintes, c'est modestement, le coton occupant la place (mais le coton a repris le paradigme sucrier pour sa dimension agricole).

1. Au commencement de cette histoire aussi, on retrouve Christophe Colomb. Nous avions observé ses liens avec le sucre. Dès 1478, il aborde à Madère pour acheter cette denrée. Il est alors facteur (commissionnaire) de la maison Centurione de Gênes qui détient d'importants intérêts (en particulier sucriers) au Portugal. Colomb séjourne quelque temps à Madère, il y épouse (1479) Filipa Perestrello (son père, Bartolomeu, d'origine génoise, grand navigateur, fut le premier gouverneur de l'île de Porto Santo<sup>32</sup>), une famille liée aux intérêts sucriers. Il s'installera ensuite à Lisbonne. On sait que, son projet de navigation vers les Indes par l'Ouest ayant été refusé par Dom Joao II en 1486, il se tournera vers la monarchie espagnole pour trouver appui et financement (les capitaux privés vont financer 50% de l'expédition).

Lors de la première expédition de 1492, il découvre Cuba et Haïti qu'il nomme Hispaniola, future Saint-Domingue, où il doit laisser une garnison (les luttes avec les indiens sont et resteront longtemps intenses). Il rentre avec, entre autres curiosités, des « spécimens » d'indiens (des esclaves potentiels ?). Dès le second voyage (1493-94), il emporte sur ses caravelles des colons et des cannes à sucre des Canaries (il découvre la Guadeloupe, Porto Rico, la Jamaïque) pour une première colonisation de Saint-Domingue. Surtout, lors du troisième voyage en 1498, plus de trois cents colons s'embarquent avec lui pour Saint-Domingue, ils sont originaires d'Andalousie et surtout des Canaries, ces îles à sucre et à esclavage. Avec eux, Colomb transporte le paradigme sucrier.

Dès 1494, Colomb expédie des prisonniers indiens comme esclaves en Espagne et le trafic se développe au point qu'il est accusé en 1500 d'avoir organisé une répression particulièrement dure des indiens révoltés de Saint-Domingue, de les réduire en esclavage et d'en favoriser la traite. En effet, le débat sur la légitimité de la réduction des indiens en esclavage est alors très vif en Espagne, l'esclavage des noirs, quant à lui, n'étant pas remis

---

32 Dans la dot de Felipa Perestrello Moniz, on trouve des cartes de l'Atlantique appartenant à son père, elles seront utiles au futur découvreur de l'Amérique.

en question. La solution est finalement trouvée par le système de l'*encomienda* (ou *ripartimiento*), c'est-à-dire par le recours au travail forcé d'indiens répartis administrativement aux différents colons (c'est le système que Christophe Colomb lui-même accepta en 1498 et qui fut régularisé par la Couronne en 1503<sup>33</sup>). Diego Colomb, fils de Christophe, nommé gouverneur des Indes en 1508, y possède une plantation sucrière<sup>34</sup>. Le nombre d'indiens ayant diminué rapidement (maladies, sous-nutrition, extermination par le travail, assassinats), il n'en reste que quelques milliers en 1515 (ils auraient été un million en 1492), le recours à la traite des esclaves africains augmente dès cette époque.

Jusqu'en 1515, en effet, les expériences sont limitées. Il semble en particulier que les moulins aient été du type archaïque (Égypte XI<sup>e</sup> siècle, Sicile normande XII<sup>e</sup> siècle) : une lourde meule verticale tournant de façon circulaire dans un « bassin » ou une « rigole » en pierre (comme ceux destinés à presser les pommes ou les olives). Gonzalo de Vellosa en 1515, prenant conscience de l'augmentation de la consommation de sucre en Europe, de la hausse de son prix, fait venir des ingénieurs sucriers et un moulin probablement à deux rouleaux horizontaux des Canaries et importe de nombreux esclaves africains. Commence alors la production du sucre dominicain à une relativement grande échelle : vers 1530, il y a 34 moulins sur l'île, en 1568, les plantations de taille moyenne disposeraient de 150 à 200 esclaves, les plus grandes de 500 esclaves. L'État et l'aristocratie d'État contrôlent strictement, directement ou indirectement, la production et l'exportation du sucre.<sup>35</sup>

L'Espagne a donc ouvert la voie au paradigme sucrier dans la Caraïbe (après Saint-Domingue, de timides tentatives sont faites à Cuba, Porto Rico, la Jamaïque),<sup>36</sup> puis en Amérique (il s'étend au Mexique, au Paraguay, le long de la côte pacifique de l'Amérique du Sud). Mais, malgré ces brillants débuts, le paradigme va péricliter dès 1580 en terre espagnole. Le déclin du sucre espagnol serait dû à « l'étatisme », à une forme de

<sup>33</sup> Charles Quint autorisa l'esclavage des indiens en 1517, puis l'interdit en 1526. Le dominicain Bartolomé de Las Casas lui-même avait d'abord été le maître d'une *encomienda* en 1502. En 1514, horrifié par la situation des indiens et constatant leur quasi-disparition, il proposa de leur substituer ... des esclaves africains ! Ce n'est que tardivement qu'il étendit sa compassion à la situation des esclaves noirs et reconnu ses « erreurs » passées. En 1550, la Controverse de Valladolid sur le statut des Indiens opposa Las Casas (partisan de la liberté naturelle de tous les hommes) et le philosophe Sepulveda (les indiens seraient des esclaves par nature) devant un légat du pape.

<sup>34</sup> Les esclaves s'y révoltent en 1521.

<sup>35</sup> Mintz. 1986, 34 ; Ratekin. 1954.

<sup>36</sup> Mintz. 1986, 35.

mercantilisme tourné vers les métaux précieux, au manque de capitaux, au mépris des aristocrates pour le travail, l'industrie. Ce n'est que tardivement qu'une certaine revanche du sucre espagnol se fera jour : Cuba ne sera converti au paradigme sucrier qu'avec la guerre de Sept ans (1755-1763), surtout après 1774, sans parler de l'explosion après l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises et françaises.

En attendant Cuba, le relais va être portugais, brésilien.

2. Du côté du Portugal, les affaires sucrières se sont mises en place plus lentement. Bartolomeu Diaz ayant doublé le cap de Bonne-Espérance en 1487-1488, la route des Indes est ouverte, mais il fallut dix ans pour que la flotte de Vasco de Gama cingle vers l'Océan indien. Les potentialités de l'Extrême-Orient en matière commerciale et de conquêtes de nouvelles terres apparaissent illimitées, l'intérêt pour l'Amérique faiblit. Après la découverte du Brésil (par Cabral en 1500), les premières colonisations portugaises (et françaises) sont axées sur l'exploitation du « bois brésil ». Le paradigme sucrier ne commence à s'y implanter que vingt-cinq ans plus tard si bien que ce n'est qu'en 1526 que des cargaisons de sucre sont expédiées à Lisbonne.<sup>37</sup> Ce n'est qu'à partir de 1560 qu'il se développe le long de la plaine côtière<sup>38</sup>, les régions de Pernambouc et Bahia surtout. Le sucre portugais va rapidement supplanter le sucre espagnol.

Rapidement la main d'œuvre y est composée d'esclaves africains. Comme à Saint-Domingue, les indiens sont utilisés au départ de la colonisation (et lorsque la traite s'interrompt), mais la densité de peuplement est faible, les indiens sont de constitution fragile, ils sont sensibles aux maladies nouvelles, et ils refusent l'esclavage (« par orgueil » disait-on !) et ils résistent souvent en se laissant mourir et en fuyant vers l'intérieur, vers la forêt (« l'isolat » fonctionne mal pour les indiens accoutumés à leurs forêts<sup>39</sup>). Les Jésuites enfin encadrèrent les « réductions » où nombre d'indiens furent regroupés (plus de 40.000 en 1585), ils réussirent à les protéger plus ou moins efficacement des attaques des colons à la recherche d'esclaves (en particulier lors de l'assaut des colons en 1570). Dès lors, à partir des années 1570-80, la traite des esclaves africains se développe rapidement.

<sup>37</sup> Mintz. 1986, 33.

<sup>38</sup> Il s'agit presque d'un « isolat », cette plaine étant adossée à la forêt tropicale sèche.

<sup>39</sup> Il sera loin de fonctionner parfaitement pour les esclaves africains qui, en groupes importants, vont s'échapper dans le maronnage.

Au Brésil, non seulement le paradigme est reproduit à une échelle élargie, mais il y est également perfectionné sur le plan technique. Le moulin se diversifie : moulins à bras ou à bœufs, moulins à vent ou à eau, des techniques bien connues depuis le Moyen-âge. Surtout, peut-être originaire du Pérou, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, une innovation majeure se répand : des moulins à trois rouleaux verticaux permettant un seul passage des cannes.<sup>40</sup> On améliore notamment la cuisson. Mais les structures productives sont stables. La « recette » productive s'avère rentable, et le capital tend à la reproduire à l'identique.

Le capital est portugais, et de plus en plus anversois d'abord, hollandais ensuite. En effet, Amsterdam devient au XVII<sup>e</sup> siècle le cœur de l'économie mondiale et la capitale du commerce et du raffinage du sucre. Les Hollandais, après avoir éliminé le Portugal, tiennent le monopole de la traite pour les colonies espagnoles et portugaises. La W.I.C. (West Indische Compagnie), fondée en 1621, veut bientôt sa propre zone de production du sucre, elle finance l'agression du Brésil portugais : la Hollande occupe le Pernambouc sucrier, Recife et une partie du Brésil utile entre 1630 et 1654 ; elle s'implantera également en Guyane (Trois-Rivières et Surinam). Notons, bien que ce soit loin de notre zone, que la Hollande va adopter le paradigme sucrier dans ses colonies des Indes orientales, en Indonésie.<sup>41</sup>

Les maîtres des habitations brésiliennes sont des catholiques anciens ou des « nouveaux chrétiens » (juifs convertis ou « marranes ») portugais, puis (pendant la période hollandaise) arrivent des calvinistes et des juifs hollandais (ces derniers souvent d'origine portugaise). Lorsque les portugais font la reconquête, l'Inquisition les suit. Dès 1654, les hollandais, des calvinistes surtout,<sup>42</sup> des juifs ou des marranes également, quittent le Brésil vers le Surinam (hollandais depuis 1667), vers la Barbade, vers les Antilles françaises, hollandaises, anglaises. Ils jouent un rôle dans l'essaimage du paradigme vers l'arc antillais.

### 3. Mais le grand jeu est maintenant joué par l'Angleterre, puis par la France.

<sup>40</sup> Mauro, 1960, p. 209.

<sup>41</sup> Subrahmanyam, 1999

<sup>42</sup> G. Lafleur, 1988

Après le voyage de Sir Walter Raleigh (1595) et la tentative d'établissement du capitaine Charles Leigh en Guyane, l'échec de l'implantation du paradigme sucrier aux Bermudes en 1616 et à Jamestown (Virginie) en 1619 (le début de l'esclavage dans les colonies anglaises d'Amérique), l'Angleterre s'approprie la Barbade en 1625, la colonise en 1627, y introduit le paradigme sucrier et, dès le milieu du siècle, les exportations de sucre vers la métropole sont importantes<sup>43</sup>. En 1628, c'est le tour de Saint Kitts (ou Saint-Christophe, l'île étant à moitié colonisée par la France). Après l'affaiblissement de l'Espagne à la fin de la guerre de Trente ans (1648), l'Angleterre conquiert la Jamaïque en 1655. Cette île devient le grand centre de production du sucre anglais à partir de 1661 (en 1673, il y aura une première révolte massive). L'empire espagnol fragilisé, les guerres victorieuses contre la Hollande (la première entre 1652 et 1654) vont permettre la rapide expansion de l'empire britannique aux Antilles et, avec lui, du sucre anglais.

Le retard français va être peu à peu comblé. La Martinique et la Guadeloupe colonisées en 1635<sup>44</sup> sont surtout d'abord vouées au tabac et à l'indigo. La traite négrière y commence cependant presque immédiatement : en 1642, Louis XIII, d'abord réticent, autorise la traite et en 1643 a lieu la première expédition négrière française officielle. Mais c'est la politique de Colbert, dès 1665 et surtout à partir de 1673 (création de la Compagnie du Sénégal qui intensifie et obtient le monopole de la traite esclavagiste vers les possessions françaises et est au cœur du commerce triangulaire), qui a été décisive pour la généralisation du paradigme sucrier aux Antilles françaises. Colbert est aidé dans son projet par l'affaiblissement de la Hollande<sup>45</sup> particulièrement après la guerre menée par la France et

---

43 En 1655, 283 tonnes de « clayed sugar » (sucre blanc), 6.700 tonnes de moscouade (sucre brun) [Mintz, 1986, p. 37].

44 Richelieu (allié à d'autres capitaux privés) avait fondé en 1625 la Compagnie de Saint Christophe (*Saint Kitts*) pour exploiter cette île (alors partagée entre la France et l'Angleterre). À l'initiative de cette compagnie et de négociants de Saint Christophe, en 1635 la colonisation de la Martinique et de la Guadeloupe est organisée et la Compagnie de Saint Christophe devient la Compagnie des îles de l'Amérique. Elle fait faillite en 1649, et les îles sont vendues (Saint Christophe à l'ordre de Malte, la Guadeloupe à Houël et Boisseret, la Martinique à Duparquet). Le dominicain Du Tertre dans son *Histoire Générale des Antilles habitées par les Français* (1667) [Du Tertre, 1973] parle du temps des « seigneurs propriétaires ». Ce n'est qu'en 1665, après que Colbert eut créé la Compagnie des Indes occidentales, « racheté » les îles (elle fera faillite en 1674, les colonies étant dès lors rattachées au domaine royal) que la grande exploitation sucrière commence.

45 La seconde guerre anglo-hollandaise (1665-1667) avait considérablement affaibli la flotte commerciale hollandaise, même si le commerce reste dominé par celle-ci jusqu'en 1672 : approvisionnement en vivres, vêtements et en esclaves, exportation du sucre et le raffinage.

l'Angleterre contre cette nation en 1672. À partir de 1670-80, le mode de production est rationalisé, les institutions juridico-politiques adaptées (le Code noir en 1685).

Le paradigme sucrier va se développer massivement après 1697, la France<sup>46</sup> ayant obtenu la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, la production du sucre français en Martinique, en Guadeloupe, surtout à Saint-Domingue, s'accroît considérablement, ce qui permet à la France de rattraper et de dépasser l'Angleterre.

La période des années 1670-1715 voit la production sucrière des Antilles quadrupler. Le nombre d'esclaves est multiplié par 2,5 à la Martinique entre 1673 et 1722. Le sucre des Antilles françaises rattrape celui des îles anglaises en 1715. À partir de 1730-1740, la production esclavagiste continue d'exploser et Saint-Domingue devient le premier producteur français. 700. 000 esclaves sont importés entre 1673 et 1789 (combien sont transportés ?) dont 600.000 pour Saint-Domingue. Dans l'Océan indien, l'île Bourbon (La Réunion) n'adopte le paradigme sucrier que tardivement et partiellement.<sup>47</sup>

La traite des esclaves, la production, le raffinage et la commercialisation du sucre, la fourniture en biens de consommation des colonies constituent la part essentielle de l'activité commerciale de la France. Les ports de la façade ouest en vivent, et de mieux en mieux avec la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une part considérable de la richesse nationale est extraite de cette production esclavagiste. Il en va de même pour l'Angleterre, même si sa puissance commerciale diversifie davantage ses sources externes de richesses. Alors les guerres, surtout les guerres maritimes ont une odeur de sucre et d'esclavagisme, un peu comme celles de nos jours « sentent » le pétrole. C'est encore le cas lors de la Révolution française.

Finalement, le paradigme sucrier se maintient à quelque chose près tel qu'il s'était constitué au Moyen-âge précoce, tel qu'il s'est reproduit au cours des siècles d'île (ou d'isolat) en île. Non seulement il était compatible avec le fonctionnement du capitalisme d'Ancien régime, mais il en était un des éléments majeurs au niveau de la production, au niveau commercial

---

<sup>46</sup> Par le traité de Ryswick qui met fin à la Guerre de la Ligue d'Augsbourg.

<sup>47</sup> Ho, 1998

(y compris la traite) et, étant donné l'importance des profits, comme source de l'accumulation du capital.

### **Crises et transformations du paradigme sucrier**

Le paradigme sucrier né en Méditerranée au Moyen-âge et développé en Amérique où il atteint sa maturité au XVIIIe siècle va subir deux chocs. D'abord une crise majeure due à l'effondrement de son socle esclavagiste (la première révolution industrielle et les transformations techniques de l'époque, y compris l'innovation du sucre de betterave, ne jouant qu'un rôle mineur). Il résiste en essayant de maintenir des rapports de production fondés sur le « salariat bridé » ou l'engagement et en se déplaçant vers les pays encore esclavagistes (Cuba, Brésil). Le choc de la seconde révolution industrielle au cours de la seconde partie du XIXe siècle, la naissance de la grande industrie, va induire des transformations majeures au point que l'on peut parler d'un nouveau paradigme. Si l'esclavage finit par être aboli partout dans la zone, cette transformation n'est pas principalement due aux mutations techniques et économiques, mais est le prolongement du mouvement anti-esclavagiste initié à la fin du XVIIIe siècle. Le nouveau paradigme naît du croisement de la grande industrie et de l'ancien paradigme, il a été façonné dans une société profondément marquée par l'esclavagisme. On peut parler d'un paradigme hybride.

#### *Les abolitions de l'esclavage et la première révolution industrielle*

Les aspects techno-économiques de la première révolution industrielle n'ont pas eu comme conséquence l'abolition du système esclavagiste. En revanche, l'abolition de l'esclavage a conduit à une crise du paradigme sucrier. Il a fallu l'adapter, préserver la « recette » productive alors même que le rapport de production qui lui était constitutif était prohibé.

Modestie des effets techno-économiques de la révolution industrielle :

la résistance du paradigme sucrier

La Révolution industrielle va, à partir de l'Angleterre et de quelques régions de l'Europe occidentale, bouleverser les modes de production et de distribution des richesses. Elle avait été précédée en Angleterre (en France également, du moins dans certaines régions), par une

révolution agricole. Dans les deux cas, on observe des transformations techniques et sociales.

En ce qui concerne la révolution agraire, on connaît ses aspects techniques (nouvelles plantes, nouvelles modalités culturelles, d'assoulement), le retour en force du mouvement des enclosures (pour la production de céréales) qui se combinent aux transformations sociales, les changements des institutions juridiques et de l'organisation du travail. Le modèle devient la grande ferme céréalière enclose avec de nombreux salariés gérés de façon centralisée et produisant pour le marché et le profit, la ferme capitaliste telle que Quesnay faisait plus qu'entrevoir dans son célèbre article « Fermiers » de l'Encyclopédie. La machine à vapeur elle-même arrivera dans les champs dès le début des années 1830 avec les batteuses, locomobiles, tracteurs à vapeur.

On connaît mieux encore les transformations techniques et sociales dans l'industrie. Elles sont proches de celles dans l'agriculture, de fait il s'agit d'une seule et même mutation ne différant que par ses applications. Pour résumer ce nouveau paradigme industriel, on parle de *Factory system* : la grande manufacture « à vapeur » où sont rassemblés sous un même toit de nombreux ouvriers travaillant sous une surveillance centralisée sur des machines actionnées à la vapeur.

La localisation « périphérique » de la production sucrière pourrait faire croire que ses modalités étaient en retard par rapport aux transformations du système productif européen, et cela d'autant qu'elle était adossée à l'antique rapport social qu'est l'esclavage. En outre, lorsque l'on regarde le système productif dit « du père Labat » depuis les transformations à venir, celles de la deuxième révolution industrielle, disons depuis l'usine de la fin du XIXe siècle, on pourrait être amené à accentuer son aspect artisanal et à considérer les « habitations » de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme caractéristiques d'une « proto-industrie » (Franklin Mendels).

De fait, l'entreprise sucrière, par maints aspects, est moderne avant l'heure par ses modes d'organisation centralisée, disciplinaire, la division du travail avec spécialisation des tâches relativement précise, d'où la nécessité d'une coordination rigoureuse encore renforcée par l'articulation agriculture – industrie qui débouche, lors de la récolte, sur un fonctionnement

mécanisé de l'ensemble des travailleurs, une « méga-machine sociale » agro-industrielle ou des « *factories in the field* »<sup>48</sup>.

Et l'esclavagisme est cohérent avec ce fonctionnement, il le permet et il l'impose. D'ailleurs, une organisation centralisée de la main d'œuvre spécialisée recourant à la discipline au sein d'équipes encadrées par des contremaîtres et des surveillants, avec un rythme de travail mécanisé, tel est l'objectif que poursuivent, avec des travailleurs libres, les entrepreneurs des *Factories* manchestériennes.

En d'autres termes, l'organisation de l'habitation sucrière anticipait la manufacture centralisée. Il ne faudrait pas en tirer la conclusion que le système « du père Labat », même amélioré à la marge au début du XIXe siècle était performant. S'appuyant sur les rapports de l'ingénieur P. Daubrée et de l'inspecteur des finances P. Lavallée, Christian Schnakenbourg a montré la faible productivité des habitations-sucreries de Guadeloupe et de Martinique dans la décennie 1840.<sup>49</sup>

Si l'on admet généralement que, dans l'industrie européenne, la machine à vapeur a renforcé le mouvement vers la concentration des travailleurs, vers la centralisation de la gestion et la discipline mécanique, dans le cas du paradigme sucrier, son arrivée s'est faite dans des structures productives qui étaient, en quelque sorte, faites pour elles. Le moulin à vapeur surclassait le moulin à animaux et le moulin-à-vent<sup>50</sup>, pas le moulin hydraulique et s'il s'est imposé dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'a pas modifié en profondeur l'organisation du travail sur les habitations. Il n'est pas nécessaire de revenir de façon critique sur les allégations marxiennes mettant en relation nécessaire les types de moulins et les différents rapports sociaux de production : le moulin à vapeur n'a en rien participé à l'élimination de l'esclavage. Le paradigme sucrier n'a pas muté du fait d'un choc technologique, ni d'ailleurs du fait de la concurrence du sucre de betterave en Europe.

À La Réunion où le paradigme sucrier ne s'installe qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les habitations-sucreries purent installer, pratiquement dès l'origine, des moulins à vapeur :

---

48 Carey Mc Williams, *Factories in the Field : The Story of Migratory Farm Labor in California*, Boston : Little, Brown and Company, 1939.

<sup>49</sup> Schnakenbourg, 1980, p. 41.

<sup>50</sup> Le rendement du moulin-à-vent n'est que de 50% à 55% du jus de la canne, celui du moulin à vapeur est de 70% à 75 %.

l'avantage du dernier arrivé. Les frères Charles et Joseph Panon-Desbassayns dès 1817 (au Chaudron et à la Rivière des Pluies), puis François-Xavier Bellier (à Bois-Rouge) en 1821, furent les premiers à utiliser des moulins à vapeur pour le broyage des cannes<sup>51</sup>. La vapeur est également utilisée pour la distillation. À Maurice, les Français utilisaient surtout des moulins à vent, les Anglais, des moulins à vapeur et les Hollandais la roue à eau, système qui semble avoir bien résisté : la machine à vapeur s'avère efficace en remplacement de moulins à animaux, voire de moulins à vent, moins face aux moulins à eau.

En Guadeloupe et en Martinique, où les habitations sucrerie étaient anciennes, le moulin à vapeur fut tardif. En Guadeloupe, après (puis en parallèle avec) les moulins à animaux (« à bêtes » ou « à manège » : bœufs, mulets, chevaux), on eut surtout recours, à Grande-Terre (où le vent est soutenu), à des moulins à vent alors qu'en Basse-Terre où les cours d'eau sont suffisants, on eut recours aux moulins à eau. À Marie Galante, les premiers moulins furent également à traction animale (il y en a déjà quatre en 1664). À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en l'absence de courants d'eau suffisants, le moulin-à-vent s'imposa : en 1830, sur la centaine de moulins de l'île, la moitié sont à vent (les autres encore à animaux).

Si, dès le début de la Restauration, la vapeur commence à s'implanter<sup>52</sup>, c'est modestement et avec de grandes difficultés : il n'y en a que dix en 1829 en Guadeloupe, treize en 1834 en Martinique<sup>53</sup>. Notons que les moulins à cylindres horizontaux reprennent alors techniquement le dessus sur les cylindres verticaux. Les causes des difficultés du moulin à vapeur tiennent en particulier à la modestie des moteurs installés (5 ou 6 CV, alors qu'il faudrait 12 CV)<sup>54</sup> et donc finalement aux difficultés du financement de l'investissement surtout dans la mesure où l'abolition de l'esclavage devient à l'ordre du jour, effrayant les financeurs éventuels. Le problème majeur est celui de la taille critique des plantations.

51 La sucrerie de Bois Rouge produit alors trois de sucre. Le gouverneur de Bourbon, P. B. Milius, visitant le Quartier-Français observe : « Il y a plusieurs belles sucreries, parmi lesquelles on peut citer celles de Messieurs Brun et Monrose Bellier. La sucrerie de M. Monrose Bellier est remarquable par l'ordre et l'économie qui y règnent. Il a fait venir une pompe à feu d'Angleterre qui lui économise des bras mais consomme beaucoup de combustible ».

52 Dans la Caraïbe, le premier moulin à vapeur est installé à Trinidad en 1803 [Schnakenbourg, 1980, p. 177, n. 11]

53 23 en 1845, 28 en 1846, 33 en 1847 [Schnakenkourg, 1980, p. 177, n. 15, p. 180].

54 Il s'agissait au départ d'anciens moteurs de bateaux (les plus anciennes machines ont été réalisées par Watt en 1813 et 1815).

Dans les îles françaises elles sont trop modestes (entre 100 et 150 hectares)<sup>55</sup>, ce qui interdit la mise en place de procédés industriels autour de moulins à vapeur puissants. D'autant qu'intervient le problème du combustible : l'efficacité suppose que le moulin puisse utiliser la bagasse pour chauffer la machine à vapeur, or cela suppose des quantités suffisantes de cannes cultivées et donc des domaines plus importants que ceux qui existaient dans ces îles<sup>56</sup>. En outre, au début des années 1840, une importante innovation technique apparaît, un appareil à double effet d'évaporation et de cuisson dans le vide d'abord utilisé dans la production du sucre de betterave.<sup>57</sup> Son prix élevé, ses caractéristiques techniques font que ces appareils supposent une importante production. Ce sera une des causes de la réussite des usines centrales dans la seconde moitié du siècle.

Mais l'esclavage n'était pas une entrave à la pénétration des techniques de la première révolution industrielle au sein du paradigme sucrier. Le système esclavagiste n'était pas en contradiction avec l'organisation centralisée de l'usine à vapeur. D'ailleurs, le théoricien de l'industrialisation et de l'usine centrale, Paul Daubrée ne fait aucune allusion à l'esclavage lorsqu'il développe son plan de révolution des techniques de production du sucre de canne.<sup>58</sup> En revanche, la peur de son abolition probable faisait fuir les capitaux. D'autre part, l'argument selon lequel les compétences nouvelles requises seraient incompatibles avec l'esclavagisme n'est guère crédible<sup>59</sup>. La première révolution industrielle ne fut pas un choc conduisant à l'abolition.

Une autre explication « technico-économique » revient souvent : l'esclavage aurait finalement été éliminé *par la concurrence du sucre de betterave*, le « sucre indigène » comme on disait alors. La « guerre des deux sucres » aurait consacré la supériorité de la betterave conduisant à une crise majeure du paradigme sucrier et à la nécessité de l'adapter

---

<sup>55</sup> L'habitation Beauséjour en Martinique mesurait en 1671 environ 150 hectares (pour 80 esclaves) et, au cours du temps, elle passa à approximativement 300 hectares.

<sup>56</sup> Les habitations produisent en moyenne 60 tonnes de sucre/ an en Guadeloupe (63 en Martinique), il en faudrait au moins 400 à 500 [Schnakenbourg, 1980, p. 45, p. 181-183].

<sup>57</sup> Schnakenbourg, 1980, p. 207.

<sup>58</sup> Daubrée, 1841.

<sup>59</sup> « il y faudrait une main d'œuvre qualifiée, or la main d'œuvre servile était totalement inadaptée au travail industriel » [Schnakenbourg, 1980, p. 185]. Certes, une des formes de lutte des esclaves est de cacher ses capacités, de réduire ses efforts, surtout ceux qui sont difficiles à quantifier, voire de saboter les installations. Mais à Cuba et au Brésil où l'esclavage va durer longtemps, la machine à vapeur fonctionna efficacement dans les usines centrales. Et il était possible d'engager des travailleurs libres pour des tâches qualifiées.

en imitant les modalités productives de la betterave. Ce sera le cas sur le plan des techniques, moulins, chaudières, usines nouvelles, et cela imposera des concentrations foncières ou la séparation de l'agriculture et de l'industrie pour édifier des usines centrales, mais pas en ce qui concerne l'abolition de l'esclavage dont les causes sont d'un autre ordre.

Le sucre de betterave ne saurait cependant être considéré comme cause de l'abolition de l'esclavage. Le sucre « indigène » ne devient d'ailleurs un redoutable concurrent du sucre colonial qu'au début du Second Empire (les fabriques de sucre de betterave sont alors devenues de véritables usines modernes). Et les anglais n'ont-ils pas interdit la traite et supprimé l'esclavage sans concurrence betteravière ? Si le sucre de betterave n'a pas conduit à l'abolition, en revanche les difficultés productives à la suite de l'abolition de l'esclavage, la forte hausse du prix du sucre de canne et la baisse de sa production ont donné un coup de fouet au sucre de betterave lui permettant de conforter un processus de baisse des coûts en jouant sur les grandes unités industrielles et les économies d'échelle.

Le *paradigme* sucrier colonial a été influencé par le mode de production du sucre de betterave, avec la séparation des activités agricoles et industrielles, avec une production agricole sur des exploitations paysannes ou de grandes fermes cultivées par des ouvriers agricoles, enfin avec le développement des usines nouvelles. On le voit déjà en 1841 (donc sept ans avant l'abolition de l'esclavage) dans la brochure de Paul Daubrée (analysée pertinemment par Christian Schnakenbourg)<sup>60</sup> qui fait la comparaison avec le modernisme des procédés de fabrication à partir de la betterave. Mais, l'esclavage n'était pas incompatible avec les nécessaires adaptations techniques du paradigme sucrier colonial.

#### La grande crise du paradigme sucrier : l'abolition de l'esclavage

Pour que disparaîsse un paradigme, il ne suffit pas de variations à la marge du taux de profit. Il y faut une crise radicale, que le paradigme ne fonctionne plus, qu'il y ait rupture politique, sociale, une innovation technique ou économique majeure, ou plusieurs de ces crises en même temps. Le paradigme sucrier étant à logique sociale (et donc politique), la crise fut d'abord sociale et politique. La première révolution industrielle, les nouvelles technologies ou la concurrence du sucre de betterave n'eurent qu'un rôle marginal.

---

<sup>60</sup> Schnakenbourg 1980, p. 201 ss

Le paradigme sucrier « classique » appuyé sur le rapport esclavagiste devint socialement et politiquement impossible. *Il fallut une conjonction de plusieurs facteurs pour que l'esclavage s'effondre* : les révoltes sur place se conjuguerent avec les luttes politiques des « libres de couleur », les lutes idéologiques en Angleterre d'abord et surtout, puis en France.

La conjonction de ces facteurs finit par éliminer le *paradigme* esclavagiste, même si concrètement *l'ordre productif* va continuer jusqu'à la fin du siècle dans certaines zones. Mon but, ici, n'est pas de revenir sur l'histoire de la crise et de l'effondrement du paradigme sucrier sous sa forme esclavagiste (cf. Adélaïde-Merlande, 1994 ; Belenus, 1998 ; Buffon, 2002, 2003 ; Bégot et Hocquet, 1998 ; Célimène, Legris, 2002 ; Oudin-Bastide, 2002 ; Schnakenbourg, 1973, 1980), notons seulement que :

- Le changement des mentalités dans les métropoles prit souvent les caractères d'une vive confrontation idéologique, en Angleterre comme en France. Notons que la Révolution française fut hésitante, ou plutôt partagée (aussi bien chez les Girondins que chez les Montagnards). Naturellement, le changement des mentalités à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas un processus indépendant des grandes transformations sociales et politiques qui caractérisent cette période. La victoire du libéralisme n'est pas seulement une victoire économique, c'est avant tout une victoire socio-politique et celle-ci s'appuie sur les changements économiques tout au tant qu'elle les impulse. Le changement des mentalités, d'autre part, a pris appui sur les révoltes politiques et serviles.
- L'ampleur des révoltes locales et des guerres « marrons », victorieuses ou réprimées, porta des coups très durs au paradigme esclavagiste. La grande révolte de Saint-Domingue impose l'abandon de l'exploitation esclavagiste dans l'île (Sonthonax la décrète le 29 août 1793) et lorsque les délégués (J.B. Belley, L.P. Dufay et J.B. Mills) arrivent à la Convention, ils lui imposent l'abolition générale (4 février 1794). On sait que la réaction bonapartiste rétablit l'esclavage, d'où la guerre à Saint-Domingue et la défaite des armées du Premier Consul, on connaît la révolte en Guadeloupe menée par L. Degrès (mai 1802), la répression qui suivit.

- Il faut ajouter l'importance des luttes politiques. Selon les pays, à côté et en opposition avec les « habitants » blancs, une fraction plus ou moins importante de la population, généralement métissée, était émancipée, accédait à des emplois qualifiés, à des professions artisanales et libérales et formait une bourgeoisie « de couleur ». Elle voulait et réussit à accéder à la citoyenneté. Dans les Antilles française, à Saint-Domingue, les luttes politiques jouèrent un rôle essentiel pendant toute la période révolutionnaire et l'Empire. À commencer par Haïti, ces bourgeoisies métissées jouèrent un rôle décisif dans la marche vers l'indépendance tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Naturellement, selon les peuplements, les évolutions sont très différentes d'un pays à l'autre.

L'Angleterre de son côté interdit la traite en 1807 (l'opinion la considérait comme plus effroyable que l'esclavage). On connaît le rôle propagandiste de W. Wilberforce, mais moins celui des révoltes d'esclaves ou des guerres des marrons entre 1803 et 1807 à Saint Vincent, en Jamaïque, à Trinidad, au Brésil, en Martinique. Finalement l'esclavage lui-même fut aboli entre 1833 et 1838. La grande révolte de la Jamaïque (1832) jouera un rôle important pour que l'abolition s'impose (comme en 1793 la révolte de Saint-Domingue pour l'abolition de 1794).

En France, il faudra attendre *un demi-siècle* après 1794 pour que l'esclavage soit à nouveau aboli. Deux générations d'esclaves ! Il perdure du fait de la résistance des maîtres des exploitations qui préservent leurs intérêts. Et le gain n'était pas seulement économique, il s'agissait aussi, pour les maîtres des habitations, d'un mode de vie quasi seigneurial. Adam Smith n'expliquait-il pas que l'esclavage n'était ni productif, ni rentable par rapport aux autres modalités productives, mais que le sucre et les denrées coloniales rendaient de tels profits que les maîtres « qui aiment à dominer » (« *The pride of man makes him love to domineer* »)<sup>61</sup> s'offraient par le luxe de l'esclavage, la jouissance de la domination.

### La résistance des anciens rapports de production

Le choc de l'abolition de l'esclavage est considérable. S'il n'y a pas désertion des habitations-sucreries,<sup>62</sup> il y a de nombreux départs pour des occupations « sauvages » de

---

<sup>61</sup> Smith, 1976, p. 388 ; trad. 2000, t. 2, p. 404

<sup>62</sup> Schnakenbourg, 2007, p. 9

terres en friches peu fertiles ou mal commodes, la constitution d'une petite propriété, des fuites vers des activités artisanales, des « petits métiers ». À terme, nombre de ceux qui étaient partis sont contraints de revenir à leur case par nécessité. On estime qu'en 1851, seulement 10% des anciens esclaves ne sont pas rentrés sur l'habitation (3.000 à 4.000 sur 38.000).<sup>63</sup> La production est cependant tombée de 38.000 tonnes de sucre à 13.700 en 1850, avant de remonter assez rapidement. Les « habitants » se plaignent des salaires élevés du fait de la pénurie de main d'œuvre (mais les salaires tombent bientôt !) et de la chute de la productivité, une « crise du travail », les esclaves affranchis devenus des salariés limitant fortement l'intensité de leur travail pour vivre concrètement la différence avec leur état antérieur.

Le paradigme sous sa forme esclavagiste était évidemment durement atteint, mortellement même, mais il résistait encore dans les têtes. *Et les changements concrets des modalités productives ne furent pas suffisants pour imposer une rupture dans les représentations.* Les anciens esclaves considèrent que le retour à l'habitation-sucrerie, dans leur ancienne case - jardin, la reprise d'une même organisation du travail dans des conditions réelles qui ne sont pas radicalement différentes, est retour à un esclavage tempéré, l'esclavage sans le fouet, dira-t-on souvent.

Certes les différences sur le plan de la dignité de la personne et de la vie personnelle sont immenses, mais l'ancienne servitude suinte de partout dans l'habitation. C'est une vérité partout où l'esclavage a aboli<sup>64</sup>. La vraie liberté est de la quitter, elle est dans la petite propriété ou dans divers métiers indépendants.

De l'autre bord, les anciens maîtres n'acceptent pas la nouvelle liberté, ils continuent de considérer leurs anciens esclaves, non comme des travailleurs libres, mais comme des

---

<sup>63</sup> Schnakenbourg, 2007, p. 12

64 Les mémoires d'anciens esclaves, même réécrits, en portent témoignage. Les *barracones* « sont les mêmes qu'autrefois », mais « on a fait sauter le verrou et les travailleurs eux-mêmes avaient percés des trous pour l'aération » ; « on ne cherchait plus à empêcher les gens de s'échapper » ; A Purio où il trouve du travail, « les contremaîtres ne vous tapaient plus dessus comme au temps de l'esclavage », mais ailleurs « les horreurs continuaient ... il y avait des maîtres qui croyaient encore que les nègres étaient faits pour être bouclé et fouettés ... Je suis sûr que beaucoup de nègres ne s'étaient même pas rendu compte du changement car ils répétaient comme avant "maître, bénis-moi" » [Barnet, 1967, p. 62-68].

asservis par nature. Le paradigme esclavagiste, appuyé sur le racisme, est ancré dans leur esprit. *Ils ne pensent pas autrement, ils ne veulent pas faire autrement !*

Ainsi en Guadeloupe et en Martinique, tout va être mis en œuvre pour substituer à l'ancien esclavage une forme ou une autre de « salariat bridé » ou de travail forcé, avant de recourir au système de l'engagement d'immigrés. Après avoir tenté, sans succès, un recours à « l'association » permettant de ne pas verser de salaire, les anciens maîtres vont s'appuyer sur la force publique pour imposer aux anciens esclaves le travail sur l'habitation, aux conditions que les premiers dictent. Ce sera, par un décret de 1852, « l'organisation du travail » (renforcée en 1857)<sup>65</sup> et la chasse aux vagabonds, étant entendu que sont considérés comme tels tous les anciens esclaves qui ne sont pas « à la grande culture », y compris les petits paysans parcellaires, mêmes propriétaires. Le choix pour les anciens esclaves étant soit l'embauche par le maître pour un an et plus, soit le travail « à la corvée » (avec l'obligation du livret administratif signé par les employeurs). Malgré la brutalité de la répression, une résistance, retrouvant les modalités traditionnelles des esclaves, s'organise et l'expérience ne sera pas probante, ou le sera moins que l'engagement d'immigrés. Elle s'arrête précisément dans les années 1860 dès que le second système prend son essor<sup>66</sup>.

L'engagement se fait par un contrat public, à prendre ou à laisser, qui permet une immigration administrativement réglementée. Le travailleur engagé l'est pour une durée initiale de cinq ans (voire trois ans), mais qui se renouvelle souvent jusqu'à l'épuisement ou la vieillesse. Des salaires de misère (et pas toujours payés), dépensés dans les magasins du maître, des amendes fréquentes, font qu'il leur est généralement impossible d'amasser le moindre pécule. Et les conditions de travail sont voisines de celles de l'esclavage, y compris les brutalités physiques. On a pu parler d'esclavage à temps<sup>67</sup>. En outre, les salaires nettement inférieurs à ceux des affranchis créoles permettent d'éviter la hausse de ces derniers.

---

65 Les travailleurs ont le choix d'un engagement d'un an aux conditions de « l'habitant » ou le « travail au livret », donc sous le contrôle du patron et de l'administration. Des sévères amendes sont prévues pour ceux qui ne sont pas présents sur le lieu de travail [Schnakenbourg, 2007, p. 18].

66 Le décret de 1852 ne sera plus du tout appliqué aux noirs créoles (mais le sera toujours aux engagés immigrés) après 1870. Pour les créoles, les employeurs recourent à des contrats privés, soit d'engagement de longue durée, soit du travail à la tâche.

67 Même le très libéral G. de Molinari a employé ces termes. Cf. [Dockès, 2004].

Au départ, on eut recours à des « nègres Congos » (de 1857 à 1862 : 6.000 en Guadeloupe, 9.000 en Martinique), puis à des indiens, et massivement (jusqu'en 1884, presque 50.000 rien que pour la Guadeloupe : à cette date la crise sucrière commence et avec elle les convois s'arrêtent ; en 1888, l'Angleterre interdit ce système et le dernier convoi arrive en 1889). Les Indiens forment alors la dernière strate de la population (ils ne sont pas intégrés à la société, ils restent des déracinés), au-dessous des noirs créoles qui travaillent dans l'habitation, mais forment une sorte d'aristocratie ouvrière, toute relative !

1847-1888 : pendant *quarante années*, par le travail forcé et le recours aux engagés « Congos » et surtout coolies indiens, *l'ancien ordre productif sucrier a résisté* aux Antilles françaises. Et pas seulement là. Dans les colonies hollandaises, anglaises et françaises où l'esclavage a été aboli, il faut compter, entre 1834 et 1917, 500.000 indiens engagés pour l'ensemble de la Caraïbe, et un million et demi vers les îles à sucre de l'océan indien (Maurice, Réunion, Fidji, Natal).<sup>68</sup> Ajoutons que l'abolition va favoriser de nouvelles pérégrinations de l'ordre productif. Il va renforcer sa présence à Cuba et au Brésil. Là, l'ordre productif esclavagiste va perdurer presque jusqu'à la fin du siècle (1880 pour Cuba, effectivement en 1886 -, 1888 pour le Brésil).

S'il résiste ici par des palliatifs, s'il se développe là où l'esclavage est encore maintenu, le paradigme a cependant été touché au cœur. Le recours à l'esclavage n'est plus la façon efficiente « normale » de produire du sucre et les esclavagistes se savent condamnés, moralement, politiquement et, finalement, économiquement. Le retentissement de la victoire des États fédérés du Nord lors de la Guerre de Sécession en 1865 va finir de sonner le glas de l'esclavagisme dans la tête des derniers esclavagistes, particulièrement en Amérique, à Cuba, même au Brésil.

#### *La deuxième révolution industrielle : de l'usine centrale à l'Usine*

La Seconde révolution industrielle se développe au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle : la révolution de l'acier, de l'électricité, du moteur à explosion, de la chimie électrique, etc ... Elle est plus précoce dans l'industrie sucrière, celle de la betterave, puis celle de la canne. Le paradigme sucrier va être profondément bouleversé dans les années 1860 et

---

<sup>68</sup> Schnakenbourg, 2007, p. 52

1870, que ce soit dans les pays d'abolition ou dans les pays d'esclavage maintenu. Faut-il parler d'un nouveau paradigme sucrier, celui de la grande industrie ? Sans doute, mais il conserve nombre de traits de l'ancien paradigme esclavagiste, d'où un paradigme hybride.

### Les techniques et la nouvelle logique capitalistes

Les changements technologiques jouent alors un rôle essentiel : à la mécanisation à vapeur s'ajoute le système d'évaporation à multiples effets, la cristallisation et le turbinage de la masse cuite, toutes opérations faites sous vide.<sup>69</sup> Ils appuient la concentration en d'énormes usines : 21 en Martinique entre 1870 et les débuts de la décennie 1890, 22 en Guadeloupe en 1884, notamment Beauport (1863), Blanchet et Darboussier (1869). Celle-ci manipule 92.000 tonnes de cannes pour produire 8.000 tonnes de sucre. En 1847, les habitations-sucreries produisaient en moyenne 50 à 75 tonnes de sucre et, après modernisation, 300 à 400 tonnes, au maximum 800 tonnes.

Ajoutons que le rendement canne-sucre s'améliore fortement, que la qualité du sucre est supérieure, que la production non seulement se concentre massivement, mais s'accroît très fortement, d'où la crise de surproduction de 1884. Dans les zones à esclavage maintenu (Cuba jusqu'en 1880 / 1886 et le Brésil jusqu'en 1888), les usines s'implantent massivement, et d'autant plus vigoureusement qu'il y a déplacement vers le « sucre esclavagiste » après l'abolition dans les colonies anglaises, françaises et hollandaises et qu'on y passe souvent directement au système de l'usine moderne. Dans les îles d'ancienne tradition du paradigme sucrier où ces usines ne s'établissent pas, comme dans les îles anglaises de La Dominique ou Grenade, la production sucrière s'effondre au cours des années 1880.

La logique de la production est devenue celle du capitalisme industriel.<sup>70</sup> Les usines modernes supposent une concentration du capital sans commune mesure avec les modestes capitaux (mais le fort endettement) des « habitants » traditionnels, un capital rarement local (il l'est cependant largement en Martinique), mais métropolitain pour la Guadeloupe, américain à Cuba après l'indépendance (1898-1902). Elles supposent aussi d'une part, un

<sup>69</sup> Buffon, 2003, p. 108, Schnakenbourg, 2007

<sup>70</sup> Buffon, 2002, 2003

secteur de production de machines modernes qui souvent a impulsé de l'amont la modernisation et d'autre part, un système bancaire moderne.

De l'usine centrale à l'Usine : le « coup d'accordéon »

Les grandes usines modernes supposent un approvisionnement massif et rapide en cannes. Les anciennes habitations de superficie trop modeste ne pouvaient fournir à une usine moderne en leur sein l'espace cannier suffisant à une production efficiente de sucre.

*Dans un premier temps*, il va y avoir séparation de l'activité industrielle (usine) et de l'activité agricole (cannes) : une grande usine centrale va prendre sous contrat long un certain nombre d'habitaciones qui abandonnent leur industrie. Elles ne sont plus que des plantations qui vendent leurs denrées agricoles.

Et puisque la rapidité du traitement des cannes est indispensable, les usines établissent un réseau serré de chemins de fer entre elles et les habitations adhérentes. Ce processus de construction de grandes usines centrales (*Centrales* à Cuba) se retrouve dans toutes les régions de production sucrière.

*Dans un second temps*, souvent, l'usine a été amenée à racheter des habitations seulement agricoles, peu profitables et endettées, en Guadeloupe ce fut le cas à partir de 1875. Ainsi s'est constitué un très grand domaine autour de l'Usine sucrière et s'est reconstitué une intégration agriculture - industrie. Ce n'était pas une politique volontaire de la part des usiniers qui, généralement, préféraient acheter les cannes plutôt que les produire, mais l'effondrement des anciennes habitations et la nécessité d'un approvisionnement massif, régulier et rapide en cannes imposèrent cette concentration verticale.

Étonnant paradoxe en forme de « coup d'accordéon ». Au départ des habitations intégrant agriculture et industrie, des grands domaines pour l'époque où elles furent mises en place, mais de petites exploitations par rapport à celles de l'avenir. Dans un second temps, il y a désintégration : d'un côté les plantations maintenues, mais sans industrie, et de l'autre l'usine sans terre. Enfin, troisième temps, celui de la réintégration avec un immense domaine en faire-valoir direct livrant à son usine.

## Le paradigme de la grande agro-industrie : un paradigme hybride

Pour résumer les choses, et repérer les permanences et les divergences entre l'ancien et le nouveau paradigme, on peut ainsi « styliser » le système productif sucrier dans les années 1880 :

- On est en présence d'espaces spécifiques où la tendance est à la *monoproduction* sucrière.
- La canne est cultivée sur des domaines latifundiaires (plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares à Cuba, au Brésil). Ce système peut être complété par des planteurs indépendants aux exploitations plus modestes (une centaine d'hectares).
- Sur ces exploitations travaillent des équipes gérées de façon centralisée, constituée d'engagés, parfois encore d'esclaves (Cuba jusqu'en 1886, Brésil jusqu'en 1888), d'anciens esclaves libérés, un prolétariat miséreux (certains sont sous contrats durables, d'autres ne sont embauchés que pour la récolte ou des tâches spécifiques) parfois complété par une paysannerie pauvre et dépendante. La fin du système de l'engagement ne va pas modifier la logique du paradigme productif en profondeur. Et d'ailleurs, lorsque l'engagement disparaît, c'est en partie parce qu'il n'est plus indispensable.
- Les anciens esclaves ne sont pas intégrés dans une société construite sur des hiérarchisations racistes et, quant aux engagés, ils restent des déracinés.
- Pour loger la main-d'œuvre, on retrouve sur le domaine les cases regroupées en village, des dortoirs ou des baraquements alignés, « villages cases nègres », *bateyes* et *barracones*. Si les conditions des engagés sont voisines de celles des anciens esclaves, pour les nouveaux libres, l'enfermement et les conditions du travail forcé ont cessé ou se sont améliorées.
- L'usine moderne actionnée par la vapeur est l'élément central du domaine latifundiste. Ses dimensions, ses techniques et son organisation sont celle de la grande industrie. L'intégration de la production agricole et de l'industrie de transformation s'est souvent reconstituée à une échelle considérablement élargie. Des ingénieurs et des directeurs blancs gèrent cette entreprise. La forme juridique est la société anonyme (ce n'est souvent qu'un des établissements de la société ou qu'une des entreprises du groupe).

- L'organisation de l'activité est centralisée, disciplinaire et, à l'époque de la coupe, on a affaire à une mécanique industrielle globale : de petits chemins de fer permettant d'apporter les cannes rapidement à l'usine, qu'elles proviennent de son domaine ou de planteurs indépendants.
- Le fonctionnement d'ensemble du système suppose un *circuit commercial* spécifique : en amont, souvent, l'approvisionnement en engagés par la nouvelle traite des indiens, les achats d'équipements et des biens de consommation, en aval les exportations et réexportations du sucre. Le raffinage se fait toujours le plus souvent dans les métropoles (Angleterre, France, Hollande, États-Unis). Quant au régime commercial, après une phase de montée du libre-échange (surtout en ce qui concerne la Grande-Bretagne), la tendance à la constitution de zones impériales protégées se renforce (les États-Unis avec Cuba après « l'indépendance » de cette île, la France en particulier).
- Les circuits commerciaux et financiers sont animés par les banques, le grand négoce, les commissionnaires. Si la logique de l'Usine domine la production agricole, celle-ci est dominée par l'industrie d'équipements en amont (qui participe au financement des investissements lourds) et le capital financier. Les profits les plus importants sont réalisés par les producteurs d'équipements, par les activités de banque, de négoce et par le raffinage dans les métropoles. Quant à la rentabilité des usines (et du domaine rattaché), elle est très variable : plus que jamais les crises succèdent aux périodes d'euphorie. Les « usiniers » sont souvent lourdement endettés.
- On doit donc observer que, comme naguère, comme jadis, le capital qui anime la production sucrière est concentré dans les grandes places financières mondiales : Londres et Paris, puis New York ont succédés à Gênes et Anvers, à Amsterdam. Lorsque le capital se désintéresse de la production sucrière, là où il juge que la compétitivité est faible, la rentabilité trop modeste ou l'avenir mal assuré, l'activité disparaît en une ou deux décennies.
- De même, comme hier et aujourd'hui, on trouve quelques grandes familles sucrières. Aux Antilles françaises, il s'agit généralement de nouvelles familles (même si certaines étaient déjà propriétaires d'habitations-sucreries, mais seulement depuis les années 1840), la

plupart cependant venant du monde du négoce. Un groupe qui se constitue en caste conservatrice.<sup>71</sup> Il n'y a pratiquement pas de maîtres d'usine issus de la bourgeoisie métis. À Cuba, au Brésil, des planteurs deviennent usiniers et certains de leurs descendants vont jouer un rôle déterminant aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

On est donc en présence d'un nouveau paradigme sucrier, celui de la grande industrie. Cependant, malgré la diversité des situations, on retrouve des caractères de l'ancien paradigme, immensément élargi, assis sur les techniques de la grande industrie, appuyé sur des rapports sociaux qui restent fort loin du « travailleur libre » ?

Il s'agit d'un système hybride, fruit des noces du grand capitalisme contemporain et de l'héritage esclavagiste. Si le nouveau paradigme sucrier a nombre de traits de la grande agro-industrie capitaliste, il est aussi l'enfant du paradigme esclavagiste et de la société qu'il a engendré et au sein duquel il s'est développé. La société esclavagiste et le paradigme sucrier classique formaient une unité, un même système. Et la fin du mode de production esclavagiste, de l'habitation-sucrerie a laissé en place nombre d'éléments de « la société du sucre esclave ». Certes, il n'est plus esclavagiste, certes déjà la société a changé, s'est complexifiée, une classe moyenne souvent métis s'est constituée, les luttes politiques et sociales sont profondément transformées. Mais, dans le nouveau paradigme, subsistent des traits légués par l'ancien, des germes mortifères transmis par cette société spécifique qu'avait façonnée l'ancien paradigme.

Il n'est pas possible, ici, de continuer l'histoire jusqu'à nos jours ni d'étudier les modalités de production du sucre dans d'autres régions du monde. Un voyage dans le temps et l'espace montrerait que Condorcet avait raison<sup>72</sup>. Il a été possible, et il est possible de produire le sucre autrement que selon le paradigme sucrier tel qu'il est né en Méditerranée, tel qu'il a été exporté vers la « Méditerranée atlantique », puis vers l'Amérique, tel qu'il a été transformé en profondeur avec la fin de l'esclavage et la seconde révolution industrielle. Aller aux Indes, en Thaïlande, en Chine, aller en Australie permet de vérifier combien les modes de production du sucre de canne sont divers, et comment ils ont été façonnés par une

---

<sup>71</sup> Schnakenbourg, 2007, p. 132

<sup>72</sup> Pierre Dockès, *Le sucre et les larmes, Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009, p. 251 ss.

autre histoire, lointaine ou plus récente. Ces autres modalités productives confrontés aux modifications, mais aussi à la résilience du paradigme sucrier issu de la Méditerranée médiévale, permettent de conclure en réaffirmant : « *history matters* ».

### Bibliographie

- Adelaïde-Merlande, Jacques : *Histoire générale des Antilles et de la Guyane. Des Précolombiens à nos jours*, Paris : éd caribéennes et L'Harmattan, 1994.
- Barnet Miguel, *Esclave à Cuba, biographie d'un « cimarron » du colonialisme à l'indépendance*, Paris : Gallimard, 1966.
- Bégot, Danielle, « À propos des représentations iconographiques de l'habitation-sucrerie », in : Lucien Abenon, Danielle Bégot, Jean-Pierre Sainton (dir.), *Construire l'histoire antillaise - Mélanges offerts à Jacques Adélaïde-Merlande*, C.T.H.S., 2002
- Bégot, Danielle, Hocquet, Jean-Claude (sous la direction de), *Le sucre, de l'Antiquité à son destin antillais*, actes du 123e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 1998, Paris : éd. du CTHS, 2000.
- Belenus, René, *L'esclavage en Guadeloupe et Martinique du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Pointe à Pitre : Jasor, 1998.
- Boizard, E. et Tardieu, H., *Histoire de la législation des sucres (1664-1891)*, Paris : BSIC, 1891.
- Braudel, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, t. 1, *Les Structures du quotidien*, t. 2 ; *Les Jeux de l'échange* ; t. 3 *Le Temps du monde*, Paris : A. Colin, 1979.
- Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : A. Colin, 1966.
- Brissot de Warville, Jacques-Pierre, *Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, fait en 1788, Paris : Buisson, 1791.
- Buffon, Alain, « Trois étapes de l'évolution de la filière sucre en Guadeloupe » in Lucien Abenon, Danielle Bégot, Jean-Pierre Sainton (dir.) , *Construire l'histoire antillaise - Mélanges offerts à Jacques Adélaïde-Merlande*, C.T.H.S., 2002, p. 105-132.
- Buffon, Alain, « L'histoire économique dans le Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, p. 89-132, n° 135-136, mai-décembre 2003.

- Buffon, Alain, « Les crises sucrières de la fin du siècle », in : *Guadeloupe 1875-1914, les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation*, dirigé par Henriette Levillain, Autrement, série Mémoires n° 28, janvier 1994.
- Célimène, Fred, Legris, André, « L'économie coloniale des Antilles françaises au temps de l'esclavage », in : Célimène et Legris (éd.), *L'Économie de l'esclavage colonial*, CNRS éd., 2002.
- Condorcet, Marie Jean Antoine Nicolas Caritat de, *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, (1781), 2è éd. 1788, réédité in : *Textes et documents, la Révolution française et l'abolition de l'esclavage*, t. VI, *La société des amis des noirs*, Paris : EDHIS, 1968
- Daubrée, Paul, *La Question coloniale dans le rapport industriel*, Paris : Malteste, 1841
- Debien, Gabriel, *Les Esclaves aux Antilles française*, Basse Terre, Fort de France, 1974.
- Deverre, C., « Question sucrière et réforme foncière. L'évolution des formes de soumission du travail rural dans les zones sucrières de la Guadeloupe depuis la Seconde Guerre Mondiale », in : Deverre C, ed. *Enjeux fonciers dans la Caraïbe, en Amérique Centrale et à la Réunion (Plantations et paysanneries)*. Paris : Karthala ; Inra éditions, 1987.
- Dockès, Pierre, "Condorcet et l'esclavage des nègres", in : Jean Michel Servet éd., *Idées économiques sous la révolution*, Lyon : PUL, 1989.
- Dockès, Pierre, "Formation et transferts des paradigmes socio-techniques", *Revue française d'économie*, V,4, automne 1990.
- Dockès, Pierre, « Gustave de Molinari et la fin de l'esclavage : de la servitude à la mise en tutelle », in : Actes du colloque « La transition de l'esclavage à d'autres systèmes dans la théorie et dans la pratique », CEREGMIA/CREDEG, décembre 2004.
- Dockès, Pierre, *Le sucre et les larmes, Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009
- Dosi, Giovanni, « Sources, Procedures, and Microeconomic Effects of Innovations », *Journ. of Economic Literature*, vol. XXVI, sept. 1988.
- Du Tertre, Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles habitées par les français*, 4 volumes, Horizons Caraïbes, d'après l'éd. de Th. Jolly, 1667-1671, 1973.
- Eadié, Émile (dir.), *La route du sucre du VIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle - Actes du Colloque A.P.E.S.*, Ibis rouge, 2001.

Fallope, Josette, *Esclaves et citoyens : les noirs à la Guadeloupe au 19<sup>e</sup> siècle dans les processus de résistance et d'intégration, 1802-1910*, Société d'histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1992.

Freeman, Christopher, "Innovation, Changes of Techno-economic Paradigm and Biological Analogies in Economics", *Revue Économique*, mars 1991, n°2, n° spécial Économie et histoire.

Freyre, Gilberto, *Maîtres et esclaves (Casa grande e senzala)*, trad. française, Paris : Gallimard, 1952.

Gordon, Murray, *L'esclavage dans le monde arabe, VII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Lafont, 1987.

Heers, Jacques, *Les Négriers en terre d'Islam : la première traite des noirs (VII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Perrin, 2003.

Ho Hai-Quang, *Contribution à l'histoire économique de l'île de la Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Kuhn, Thomas, *La Structure des révolutions scientifiques* (1962), Paris : Flammarion, 1983.

Labat, Jean-Baptiste, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, 1722, éd. Caraïbes, Fort de France, 1972.

Lafleur, Gérard, *Les Protestants aux Antilles françaises du vent sous l'Ancien Régime*, Société d'histoire de la Guadeloupe, Basses Terre, 1988.

Lemoine, Maurice, *Sucre Amer, esclaves aujourd'hui dans les Caraïbes*, Paris : Encre, 1981 (rééd. 1990).

Linhart, Robert, *Le Sucre et la faim*, Paris : éd. de Minuit, 1980.

Marichal, Carlos, Tedde de Lorca, Pedro (eds), *La formación de los bancos centrales en España y América Latina (siglos XIX-XX)*, Madrid: Banco de España, 2 vols, 1994.

Mattoso, Katia M. de Queiros, *Etre esclave au Brésil*, Paris : Hachette, 1979.

Meyer, Jean, *Histoire du sucre*, Paris : Desjonquères, 1989.

Mintz, Sidney W., *Sweetness and Power, The Place of Sugar in Modern History*, London : Penguin Books, 1986.

North, Douglass C., « Institutions », *Journ. of Ec. Perspectives*, vol. 5, n° 1, Winter 1993, pp. 97-112.

Oudin-Bastide, Caroline, *Travail, capitalisme et société esclavagiste, Guadeloupe, Martinique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, La Découverte, Paris, 2005.

Pétré-Grenouilleau, Olivier, *Les Traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris : Gallimard, 2004.

Pierre, Guy, « La supremacía del National City Bank en el sistema bancario del Caribe y su impacto en el crecimiento económico de la región: 1900-1940 » in : Tedde, P., y Marichal, C., *La formación de los bancos centrales en España y América Latina y el Caribe*; Nos. 29-30; 1930; vol.2; pp. 119-139

Sánchez Román, José Antonio, *La dulce crisis. Estado, empresarios e industria azucarera en Tucumán, Argentina (1853-1914)*, Universidad de Sevilla, Sevilla-Madrid, 2005.

Schnakenbourg, Christian, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe*, t. I, *La crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris : L'Harmattan, 1980 ; t. II. *La transition post-esclavagiste, 1848-1883*, Paris : L'Harmattan, 2007.

Schnakenbourg, Christian, *La Crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris : L'Harmattan, 1980.

Schnakenbourg, Christian, *Les sucreries de la Guadeloupe, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790)*, thèse Paris 2, 1973.

Simon, Herbert A., "Rationality in Psychology and Economics", in : Robin M., H. and M. W. Reder (eds), *The Behavioral Foundations of Economic Theory. J. of Business (Supplement)*, 59, S 209-S 24, 1986.

Smith, Adam, *An Inquiry into the Nature and Cause of the Wealth of Nations*, 1776, in : Glasgow Edition of the Works and Correspondence of A. S. , vol. I, Oxford : Clarendon Press, 1976.

Soares Pereira, M., *A Origem dos cilindros na moagem da cana*, Rio de Janeiro : Instituto do Açúcar, 1955.

Subrahmanyam, Sanjay, *L'empire portugais d'Asie, 1500-1700*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1999.

Verlinden, Charles, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. 1, *La péninsule ibérique*, Bruges : de Tempel, 1955 ; t. 2, *Italie, colonies italiennes du Levant, Levant latin, Empire Byzantin*, Rijkuniversiteit, Gand, 1977.

# MEMORIAS

REVISTA DIGITAL DE HISTORIA Y ARQUEOLOGÍA DESDE EL CARIBE COLOMBIANO

Welch, Pedro L. *Slave society in the city : Bridgetown , Barbados , 1680-1834* . Kingston, 2003.

Zébus, M-F., « Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe, 1848-1980 », *Ruralia*, n° 5, 1999.